



**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
VENDREDI 29 ET SAMEDI 30 MAI 2026
A AJACCIO**

B.O n° 2713

Vendredi 29 mai 2026

13h30 – Emargement des délégués

13h45 – Début des travaux

1. - Appel nominal par la Secrétaire Générale

LIGUES	VOIX Licences	DÉLÉGUÉ 1	DÉLÉGUÉ 2	DÉLÉGUÉ 3	DÉLÉGUÉ 4 Président de CD	DÉLÉGUÉ 5 Président Club + 700 licences
AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	119 52 855	Jean-Luc MANAUDOU 23	Françoise BERTINOTTI 27	Joël CLOSIER 23	Maxime USCLAT 23	Christophe FRAPPE 23
BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ	46 16 443	Alain VIRLY 13	Sophie KRAJEWSKI- JAMAUT	Sylvain LAFFAYE 11	Laurence OLLIVIER 11	
BRETAGNE	40 (10) 13 309	Bénédicte COMPOIS 10	-	-	-	-
CENTRE-VAL DE LOIRE	37 11 945	Olivier DUPAS 9	Patrick GASTOU 10	Philippe ROUSSEAU 9	Dominique LEFEBURE 9	
CORSE	19 2 720	Véronique POLI 19				
GRAND EST	75 30 534	Stéphane METZGER 15	Gilles VOLPATO 15	Isabelle CLAVERIE 15	Viviane CHARABIAS 15	Françoise HIRTH 15
GUADELOUPE	18 2 249	Pouvoir Alex Badian 18				
GUYANE	24 5 389	Jessica ATALA 24				
HAUTS-DE-FRANCE	60 23 073	Marie-Noëlle NOULARD 12	Benjamin MERCIER 12	René LUCAS 12	Thomas CARPENTIER 12	Julien MABILLE 12
ÎLE-DE-FRANCE	183 84 891	Evelyne CIRIEGI 36	Philippe GESLAND 39	Elisabeth KLEIN 36	Virginie PORTAL 36	Cécile HUGONENQ 36
LA RÉUNION	29 7 895	Guilène FAUBOURG 29				
MARTINIQUE	19 2 547	Alex BADIAN 19				
NORMANDIE	45 15 698	Christine BRIOUT 11	Hervé LESTURGIE 11	Béatrice COUDYSER 11	Jean-Pierre CRAMBERT 12	
NOUVELLE- AQUITAINE	71 (15) 28 821	-	Jean-Marc LANDAIS 15	-	-	-
NOUVELLE- CALÉDONIE	21 3 616	Jean-Claude ROBIN 21				
OCCITANIE	80 (64) 33 184	Julien VILLE 16	Richard LAGRAVE 16	Bernard DALMON 16	Jean PEYRAUD 16	-
PAYS DE LA LOIRE	50 (38) 18 323	Nicolas LEMONNIER 12	-	Christine LALE 12	Denis VAUPRE 14	
PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR	107 (86) 46 558	Gilles SEZIONALE 21	Dominique LAGIER 23	Jean-François GUINOT 21	Patrick PEREZ 21	-
TAHITI (voix consultatives)	21 (0) 3 562	Absent				
TOTAL : 403 612	1 064	* Le reliquat éventuel de voix est attribué au délégué le plus âgé ou à défaut à son suppléant (en gras).				
Total voix représentées	908					

Assistent :

Lazreg BENELHADJ	Président Délégué
Madeleine BERNAVON	Membre Honoraire
Sylvie CAILLET	Chargée de Mission
Dominique CUPILLARD	Secrétaire Générale
Sandrine FAVROT	Membre du Comité Directeur
Christine MAZIERE	Membre du Comité Directeur
Christelle MIGNE	Membre du Comité Directeur
Joël PINEAU	Vice-Président
Carine SOLLBERGER	Vice-Présidente
Alexandra VERGNES	Chargée de Mission
Henri WACHTER	Membre Honoraire
Georges DE BONDY (vendredi)	Commissaire aux Comptes
Jacques LEFEVRE	Vérificateur aux Comptes
Frédéric ARNAUD	Vérificateur aux Comptes
Denis AUGUIN	Directeur Technique National
Florian BRUZZO	Directeur Technique National Adjoint
Anne COZZOLINO	Directrice Technique Nationale Adjointe
Marc HANSSLER	Direction Natation Course
Yann-Even GRALL	Direction Water-Polo
Séverine ROSSET	Responsable de la cellule Accompagnement des territoires
Yann CALLANQUIN	Responsable de la cellule Métiers-Emploi-Formation
Laurent CIUBINI	Directeur Général
Alexandra LABOUCHEIX	Directrice Financière et Administrative
Vincent HAMELIN	Directeur Développement, Sport et Santé
Adrien CHANDOU (samedi)	Directeur du Rayonnement
Antoine FONTAINE	Responsable Juridique
Magali TAPRET	Responsable de la Coordination des Instances Fédérales
Valérie GICQUEL	Coordnatrice Administrative Présidence/Evenementiel
Sophie LARDILLAT	Représentante du CSE

Excusés :

Dominique BAHON	Membre Honoraire
Alain BERNARD	Membre du Comité Directeur
Dominique BERTHE	Vérificateur aux Comptes
Mathieu BURBAN	Membre du Comité Directeur
Lionel CHALENDAR	Membre du Comité Directeur
Paulette FERNEZ	Membre Honoraire
Francesca FILATONDI	Membre du Comité Directeur
Lucien GASTALDELLO	Membre Honoraire
Christiane GUERIN	Vice-Présidente
Louise GUILLET	Représentante des SHN
Marie-Yildiz KAVAKLIOGLU	Membre du Comité Directeur
Stéphane MEYER	Membre du Comité Directeur
Bernard PAILLIEUX	Membre Honoraire
Laurent VIQUERAT	Membre du Comité Directeur

Avant l'ouverture officielle, Dominique Cupillard propose de rendre hommage à Guy Sabatier, délégué emblématique de la ligue Grand Est, décédé en octobre dernier, ainsi qu'à toutes les personnes disparues au cours de l'année écoulée. Une minute d'applaudissements est observée.

2. – Ouverture par le Président de la Fédération Française de Natation

« Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis,

Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette Assemblée Générale à Ajaccio. Je remercie la Ligue Corse et sa Présidente Véronique Poli que je félicite d'ores et déjà pour la qualité de l'organisation.

Je suis heureux que nous puissions nous retrouver dans ces conditions et je ne doute pas que cette Assemblée Générale sera à la hauteur de l'engagement de tous.

Cette Assemblée Générale intervient dans une saison de structuration, après l'effervescence de Paris 2024. Nous avons tenu la promesse de capitaliser sur cet héritage — et les chiffres, notamment de nos licences, en témoignent avec un nouveau record : 412 631 licences.

L'effet des Jeux se confirme dans notre base de licenciés, avec une croissance que nous devons néanmoins mettre en perspective : elle reste contrainte par le manque de créneaux en piscine. C'est une limite structurelle que nous connaissons, et sur laquelle nous devons continuer à peser auprès des collectivités.

Sur le plan sportif, nos équipes ont ramené dix médailles des Championnats du Monde de Singapour — en natation course et en eau libre. C'est un résultat solide, qui valide notre trajectoire. Nous regardons maintenant vers 2028 et 2032, avec des réformes de fond en natation course.

Je veux aussi saluer des dynamiques qui méritent d'être soulignées : la natation artistique a accueilli une nouvelle fois une étape de Coupe du Monde à Paris qui devient incontournable dans le circuit mondial, les Maîtres battent record de participation après record, et l'EDF Aqua Challenge a atteint plus de 21 500 participants. La natation française est vivante, sur tous ses fronts.

L'événement qui structure toute notre dynamique pour les mois à venir, vous le savez, ce sont les Championnats d'Europe 2026 à Paris. Nous sommes entrés dans la phase opérationnelle. 1700 salariés, bénévoles et prestataires seront à l'œuvre cet été pour livrer un événement exceptionnel. La journée « J-100 » organisée au Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis a été un vrai succès — la qualité des présentations et l'adhésion de nos partenaires le confirment.

Nous préparons un J-15 avec la ville de Paris à la tour Eiffel qui sera sans nul doute un grand moment.

Mais je veux être clair devant vous : l'envergure de cet événement exige une rigueur absolue. Il n'y a pas de marge à l'approximation. Chaque appel d'offres, chaque décision logistique compte. L'objectif est simple à énoncer et exigeant à tenir : faire de ces Championnats d'Europe une vitrine pour la natation française, avec un budget équilibré, ce qui est, je vous l'assure, un combat de chaque jour.

J'ai eu la possibilité de proposer 2 places à chaque membre du CODIR pour venir assister à l'épreuve de son choix. Les comités départementaux qui se réuniront les 1er et 2 août pourront assister à 2 épreuves.

Aussi, je vous le dis car je veux que personne ne soit laissé au bord du chemin : tous les délégués parmi vous qui ne font pas partie de l'une ou l'autre des populations peuvent se faire connaître s'ils sont intéressés pour bénéficier de la possibilité d'assister à cet événement !

Et j'ai une autre bonne nouvelle à vous annoncer : nous avons obtenu la récupération du bassin d'échauffement des CE26 au bénéfice de la ville de Clichy. C'est une victoire stratégique, avec la pérennisation d'un nouveau bassin de 50 mètres en région parisienne — un équipement dont nous avons besoin. Ce projet sera également le socle de la future Maison de la Natation, dont la ville de Clichy a officiellement proposé d'accueillir le siège fédéral. Nous allons vers la création d'un vrai pôle d'excellence, qui réunira à terme les services de la fédération et de la Ligue Ile-de-France de Natation.

Sur le plan de notre organisation interne, les 51 cercles de compétences sont maintenant tous actifs. Je remercie les près de 400 personnes engagées dans cette gouvernance participative. Les feuilles de route avancent, en lien avec notre secrétaire générale Dominique Cupillard, dont je salue le travail.

Nos finances sont saines — c'est la deuxième année consécutive que nous clôturons l'exercice en positif. Je remercie notre trésorier Bernard Dalmon et notre directrice administrative et financière Alexandra Laboucheix pour ce travail de fond. Nous avons également renforcé notre base partenariale, avec de nouveaux partenaires majeurs cette saison.

Je veux dire un mot sur nos bénévoles, parce que c'est une question de principe. Nous ne pouvons pas, en bonne conscience, laisser l'engagement bénévole peser financièrement sur ceux qui le portent. Face à la hausse des coûts de déplacement, nous avons ouvert une réflexion concrète pour définir des mesures d'aide adaptées. Ce n'est pas une intention vague — c'est une priorité qui a déjà conduit le CODIR à relever les taux de remboursements pour ceux qui utilisent leur véhicule.

Nous avons prouvé en 2024 que la natation française savait briller. Nous démontrons en 2025 que nous savons construire. Les fondations sont là : des disciplines unies derrière un directeur technique national de qualité, Denis Auguin, un réseau territorial soutenu, même si on fera plus dès 2027, des finances consolidées, une gouvernance renforcée.

La route vers les Championnats d'Europe 2026 est exigeante. Nous l'abordons avec les yeux ouverts et la détermination intacte.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente Assemblée Générale, des échanges riches et constructifs.

Merci. »

3. – Mot de la Présidente de la Ligue Régionale de Corse, Véronique Poli

Véronique Poli exprime sa joie et sa fierté d'accueillir l'Assemblée Générale de la Fédération à Ajaccio, soulignant que le choix de la Corse comme lieu de cette rencontre représente un témoignage de confiance envers la ligue organisatrice.

Elle met en avant les valeurs fondamentales associées à la Corse : le partage, l'humain, le collectif et l'authenticité. Elle précise que ces valeurs ont guidé la conception et l'organisation de la rencontre, avec la volonté que chaque moment puisse nourrir les échanges et favoriser le travail en commun.

Elle aborde la réalité de la ligue organisatrice : une structure de petite taille, sans salariés et disposant de moyens limités. Elle souligne néanmoins la force motrice que représente l'engagement bénévole, rappelant l'étymologie du mot "bénévole" (vouloir bien faire). Cet esprit bénévole anime la ligue Corse tout au long de l'année, lors des compétitions, des projets, et tout particulièrement dans la préparation de cet événement d'accueil.

Chaque participant s'est vu remettre des cadeaux fabriqués par des artisans de la région ajaccienne qui ont pour vocation de permettre à chacun de repartir avec "un petit bout de l'île", en conservant un souvenir concret et authentique de leur séjour en Corse.

Elle conclut en souhaitant aux participants une belle assemblée, un séjour de travail productif, mais également un agréable séjour personnel à Ajaccio. Elle exprime l'espoir que l'organisation réalisée "avec le cœur" soit ressentie comme telle par les participants.

4. Remise de 3 médailles d'Or de la Fédération Française de Natation

Christelle Migné remercie les membres du cercle de compétence Valorisation des bénévoles et récompenses pour le travail effectué. Elle précise que les médailles d'Or seront remises cette année à plusieurs moments de la journée.

Un discours en l'honneur de chacun des 3 premiers récipiendaires est donné.

- **Madame Dominique LAGIER** (PACA) – Discours de Gilles Sézional
- **Monsieur Bernard DALMON** (Occitanie) – Discours de Julien Ville
- **Monsieur Jean-Claude ROBIN** (Nouvelle Calédonie) – Discours de Guilène Faubourg

5. - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date des vendredi 30 et samedi 31 mai 2025 à Paris

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

6. - Adoption des décisions prises par le Comité Directeur depuis le samedi 31 mai 2025

Les décisions prises par le Comité Directeur depuis le samedi 31 mai 2025 sont adoptées à l'unanimité.

7. - Adoption du rapport moral de la saison 2024/2025

Le rapport moral 2024/2025 de la Secrétaire Générale est adopté à l'unanimité.

8. - Questions et débats éventuels sur les rapports d'activités de la saison 2024/2025

Ces rapports n'appelant aucun autre commentaire, l'ensemble des rapports d'activités de la saison 2024/2025 sont adoptés à l'unanimité.

9. Présentation et vote des modifications statutaires et réglementaires (en annexe)

Antoine Fontaine et Carine Sollberger présentent les modifications portant sur les Statuts de la FFN, le Règlement intérieur, les statuts-types des ligues régionales et les statuts-types des comités (inter)départementaux. Ces modifications visent à actualiser et harmoniser les textes fédéraux et à clarifier l'articulation FFN / Ligues / CD.

9.1 - Modification des Statuts

❖ Clarification sur l'organe exécutif de gouvernance :

- Toilettage général avec actualisation des renvois, correction de coquilles
- « Bureau exécutif », « Bureau fédéral », « Bureau directeur » ou simplement « Bureau »
=> harmonisation de l'appellation « Bureau Exécutif » dans l'ensemble des textes.

❖ Actualisation des renvois vers d'autres articles

- Articles 5.2 ; 5.6 ; 8.2

❖ Introduction de la possibilité pour les ligues de choisir entre deux modes de scrutin :

Le scrutin plurinominal à candidature isolée à deux tours (système actuel) ou un scrutin de liste (sur le modèle fédéral). Cette option a été validée par le ministère des Sports.

Article 20 : Les ligues régionales et comités (inter)départementaux

Les statuts des organismes régionaux et départementaux ou interdépartementaux doivent prévoir, en outre, qu'ils sont administrés par un comité directeur élu au scrutin plurinominal à candidatures isolées à

deux tours ou au scrutin de liste mixte (proportionnel avec prime majoritaire) à un tour. ~~uninominal à deux tours.~~

Les statuts des organismes départementaux ou interdépartementaux doivent prévoir qu'ils sont administrés par un comité directeur élu au scrutin plurinominal à candidatures isolées à deux tours.

Dominique Lefebure (CVL) soulève la question de l'intégration statutaire possible de la coprésidence paritaire (un homme et une femme).

Antoine Fontaine précise qu'aucune demande en ce sens n'a été formulée à ce jour. Il exprime par ailleurs des réserves quant aux risques de blocage institutionnel en cas de divergence majeure entre les coprésidents.

Afin d'approfondir la réflexion, Laurent Ciubini suggère de soumettre officiellement cette proposition à l'expertise du cercle de compétence Juridique.

Mise au vote des modifications statutaires :

Pour : 100,00 % (908 voix)

Contre : 0,00 %

Abstention : 0,0 %

Les modifications relatives aux Statuts de la Fédération Française de Natation sont adoptées à l'unanimité.

9.2 - Modification du Règlement Intérieur

❖ Clarification sur l'organe exécutif de gouvernance

« Bureau exécutif », « Bureau fédéral », « Bureau directeur » ou simplement « Bureau » => harmonisation
« Bureau Exécutif »

❖ Article 9.3.2 : Validation des listes candidates à l'élection du CODIR et des associations sportives admises à voter

Clarification sur les pouvoirs et suppression d'une redondance : Lors d'une AG électorale en présentiel, chaque représentant d'association affiliée qui n'en assurerait pas la présidence, adresse son pouvoir complété et signé par le président de l'association à la CSOE chargée de vérifier sa conformité. Après vérification, des bulletins de vote correspondant aux voix des associations affiliées sont remis aux représentants dûment inscrits. Les procurations entre clubs ne sont pas autorisées.

[...]

Lors d'une AG électorale organisée à distance (vote électronique), les pouvoirs au sein d'un club ne sont pas admis.

❖ Article 11 : Pouvoirs et missions du Comité Directeur

Remplacement du terme « commissions » par les termes « cercles de compétences ».

Fixation d'un délai de recours gracieux devant le CODIR : 1 mois.

❖ Article 13.6 : Modalités de vote et consultation écrite des membres

Précisions que les votes portant sur des personnes physiques, en vue d'une élection, se déroulent à bulletin secret.

❖ Article 15 : Le Président

Précision que le président dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité au sein du CODIR et du bureau exécutif.

❖ Article 23 : Les ligues régionales et comités (inter)départementaux

Article 23.1.1 : Réorganisation de l'article et suppression des répétitions.

Article 23.1.2 : Mention de la contractualisation FFN-Ligues.

Article 23.1.3 : Allègement du RI en basculant dans les statuts-types l'ensemble des mentions. Gouvernance : AG – CODIR – Bureau (les statuts FFN imposant quoi qu'il en soit le respect des statuts-types aux organes déconcentrés).

Article 23.1.4 : Réorganisation de l'ancien article 23.1.8.

Idem aux articles 23.2 et suivants concernant les CD : Allègement du RI en basculant dans les statuts-types l'ensemble des mentions.

Gouvernance : AG – CODIR – Bureau (les statuts FFN imposant quoi qu'il en soit le respect des statuts-types aux organes déconcentrés).

❖ Article 35.4.4 : La licence eau libre promotionnelle

La Licence « Eau Libre Promotionnelle » : pratique compétitive ou de forme sauf les championnats de France en eau libre.

Attention, pour les CDF eau froide : ELP admise uniquement pour les CDF eau froide de décembre 2026 (précision dans la version définitive).

❖ Article 35.6 : Meilleure prise en compte de la possibilité de la FTN de prendre une surlicence

❖ Article 36.2.2 : Formalités d'obtention d'une licence ouvrant droit à la pratique de la Natation en eau Froide/glacée

Pour les personnes majeures, pour la pratique de la Natation en Eau Froide/Glacée, la délivrance d'une licence est subordonnée : à la présentation d'un certificat médical datant de moins de six mois ~~trois mois~~ attestant d'un examen médical spécifique à la discipline par un cardiologue ~~ou un médecin du sport~~ incluant un électrocardiogramme (ECG)- dans les six mois précédant la compétition.

❖ Article 39 : Période des transferts et principes généraux

La période des transferts s'étend :

- par principe tout au long de la saison sportive, sauf pendant la période annuelle de fermeture d'Extranat du 2 septembre au 31 juillet de l'année suivante ;

- par dérogation, pour la discipline du Water-Polo, la période des transferts est fixée dans le règlement Water-Polo en fonction des contraintes propres de la discipline.

❖ Article 50 : Les structures d'accueil et de préparation au sein de la filière de haut niveau

50.1- Environnement institutionnel

~~A la suite d'accords entre le Ministre chargé des Sports et la FFN, il a été arrêté, après validation de la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau, une politique d'accès au sport de haut niveau sous la responsabilité du Directeur Technique National.~~

Les structures d'accueil et de préparation au sein de la filière de haut niveau sont soumises aux règles législatives et réglementaires en vigueur et aux Statuts et Règlements généraux de la FFN, notamment aux alinéas ci-après.

~~La gestion des structures d'accueil et de préparation au sein de la filière de haut niveau se fonde sur une convention d'administration spécifique à chaque niveau de structure. Une convention type est approuvée par le Comité Directeur sur proposition du Directeur Technique National.~~

❖ 50.3- Fonctionnement et encadrement

Le fonctionnement et l'encadrement des structures d'entraînement sont validés par l'Etat (direction des sports et Agence Nationale du Sport) ~~la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau.~~

Mise au vote des modifications réglementaires :

Pour : 100,00 % (908 voix)

Contre : 0,00 %

Abstention : 0,0 %

Les modifications relatives au Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation sont adoptées à l'unanimité.

9.3 - Modification des statuts types applicables aux ligues

Antoine Fontaine précise en préambule que ces modifications sont à adopter par chaque ligue dans un délai

d'un an, idéalement avant l'année précédant la prochaine AG élective. Toute modification doit être adressée au préalable au Département juridique pour examen du CC Juridique à l'adresse juridique@ffnatation.fr.

❖ Réorganisation d'articles

L'objectif est de gagner en lisibilité avec la structuration suivante : Généralités – AG (ordinaire puis élective) – CODIR – BUREAU et un découpage homogène des parties (composition, missions, réunions...)

❖ Partie I : Forme - Objet - Durée - Composition - Moyens d'action

Clarification de l'objet, de la dénomination, perte de la qualité de membre et moyens d'actions (comme les statuts fédéraux)

❖ Partie II : L'Assemblée Générale

Ajouts :

Une association sportive membre ne pourra participer au vote, par le biais de son représentant, si elle n'est pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la Ligue Régionale.

Le Président peut également inviter toute personne dont l'expertise est requise- sans voix délibérative. Néanmoins, en cas de litige sur cette participation, l'AG demeure souveraine quant à la présence du/des invité.s.

Précision des délais :

Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont publiés sur le site internet de la Ligue et adressés aux associations affiliées à la FFN de son ressort territorial ainsi qu'au secrétariat de la FFN et à la DRAJES dans le mois qui suit la tenue de la séance.

❖ L'Assemblée Générale Elective

Précision : Lors d'une AG élective organisée à distance (vote électronique), les pouvoirs entre licenciés au sein d'un même club ne sont pas admis.

Changement des délais : A minima cinq ~~deux~~ jours avant le début de l'AG du Comité, la CSOE est chargée de valider les candidats à l'élection du CODIR du Comité.

Période de vote en cas de recours à des procédés à distance : Elle est communiquée dans un délai minimal d'un mois ~~raisonnable~~ avant sa date de commencement aux associations à jour de leur cotisation et affiliées à la FFN.

Liberté du scrutin : Option A : scrutin plurinominal à candidatures isolées à deux tours (un scrutin H puis un scrutin F).

Option B : Scrutin de liste mixte proportionnel avec prime majoritaire (reprise des mêmes articles qu'au niveau fédéral). Des listes de 12 à 32 noms avec possibilité d'avoir deux suppléants (facultatif).

Aucune modification concernant les délégués régionaux.

❖ Le Comité Directeur

Précisions relatives aux missions du CODIR (semblable à ce qui est prévu dans le RI concernant le CODIR fédéral).

Possibilité d'organiser les réunions de bureau et CODIR en format distanciel ou hybride.

Ajout des paragraphes suivants :

Le Président peut également inviter toute personne dont l'expertise est requise- sans voix délibérative. Néanmoins, en cas de litige sur cette participation, le CODIR demeure souverain quant à la présence du/des invité.s.

Les membres du Comité Directeur ainsi que toute personne appelée à assister à ses réunions, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et de celles données comme telles par son Président.

Les conventions passées entre la Ligue, d'une part, et un membre du CODIR, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au CODIR et présenté pour information à la prochaine AG et transmise au Comité d'Ethique et de déontologie de la FFN.

❖ Le Bureau

Clarification des missions et des compétences du trésorier et secrétaire.

Possibilité d'organiser les réunions de bureau et CODIR en format distanciel ou hybride.

❖ Les ressources

la part régionale sur les licences qui est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFN **et dont les modalités de versement sont fixées dans le cadre de la contractualisation ligue-fédération ; la Ligue Régionale ne peut percevoir à son profit aucune cotisation, ni aucun droit de licence supplémentaire, mais elle peut demander aux associations relevant de sa compétence une participation aux frais de communication, par décision de son AG ;**

le produit des rétributions pour services rendus ;

les ressources provenant de partenariat et de mécénat ;

le produit de ventes de biens, services et prestations ;

les recettes des formations organisées par l'ERFAN ;

les produits des placements du patrimoine ;

Toute autre ressource autorisée par la loi ou les règlements et compatible avec l'objet associatif.

❖ Création des articles suivants :

Article 19.3 Commissaire aux comptes et Vérificateurs aux comptes

Dans le cas où la Ligue Régionale ne serait pas soumise à l'obligation légale de désigner un Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale élit un ou deux vérificateurs aux comptes, autant que possible parmi les membres de l'assemblée. Ils ne peuvent faire partie du Comité Directeur de la Ligue.

Ils examinent les comptes arrêtés quinze jours au moins avant la date d'ouverture du scrutin.

Ils présentent leur rapport et leurs observations et, s'il y a lieu, proposent les modifications qu'ils jugent utiles. Ils sont élus chaque année et rééligibles. Lorsque les conditions légales sont réunies — notamment lorsque la Ligue reçoit des subventions publiques d'un montant annuel supérieur à 153 000 euros au sens de l'article L. 612-4 du Code de commerce, ou qu'elle dépasse les seuils prévus par la réglementation en vigueur —, un Commissaire aux Comptes et un suppléant sont nommés pour six (6) ans par l'Assemblée Générale.

La mission légale du Commissaire aux Comptes, définie par les articles L. 823-9 et suivants du Code de commerce, se substitue alors à celle des vérificateurs aux comptes.

La nomination de vérificateurs aux comptes n'est, dans ce cas, pas obligatoire. Néanmoins, [le Comité Directeur] ou [l'Assemblée Générale] peut décider, par délibération, de nommer un ou plusieurs vérificateurs aux comptes à titre complémentaire, afin de renforcer le contrôle interne. Cette décision relève de la seule appréciation [du Comité Directeur] ou [de l'Assemblée Générale] et n'est

Article 19.4 Éthique et honorabilité

L'ensemble des acteurs relevant des instances dirigeantes et commissions de la LR s'engage à veiller au respect des dispositions de la Charte Éthique et de déontologie de la FFN ainsi qu'aux principes d'honorabilité.

En application des dispositions de la Loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, le Comité d'Éthique et de déontologie de la FFN détermine la liste des personnes soumises à déclaration d'intérêt particulier. Aussi, les personnes assujetties se doivent de procéder à ladite déclaration de manière sincère et exacte.

Article 22 : Mise sous tutelle

En cas de défaillance d'une Ligue Régionale mettant en péril l'exercice des missions qui lui sont confiées statutairement par la FFN, le Comité Directeur de la FFN peut prendre toutes mesures utiles, y compris la suspension des activités de ladite Ligue Régionale et sa mise sous tutelle, notamment financière.

Sylvain Laffaye (BFC) soulève la contrainte opérationnelle pour les ligues dont l'exercice budgétaire se clôture au 31 août : la difficulté de formaliser un budget prévisionnel avant le début de l'exercice, alors même que leur dernière Assemblée Générale se tient en juin.

Antoine Fontaine rappelle que l'adoption de ce budget en amont constitue une obligation légale dictée par le Code du sport (article R121-3). Il précise toutefois que ce document est par nature évolutif et qu'un

budget prévisionnel peut parfaitement faire l'objet de décisions modificatives et d'ajustements en cours d'année.

Mise au vote des modifications des statuts types applicables aux ligues :

Pour : 98,24 % (892 voix)

Contre : 0,00 %

Abstention : 1,76 % (16 voix)

9.4 - Modification des statuts types applicables aux comités départementaux

❖ Réorganisation d'articles

L'objectif est de gagner en lisibilité avec la structuration suivante : Généralités – AG (ordinaire puis élective) – CODIR – BUREAU et un découpage homogène des parties (composition, missions, réunions...)

❖ Points d'attentions :

Le scrutin est plurinominal à candidatures isolées à deux tours (pas de liste).

La parité n'est pas imposée mais doit être vue comme un objectif vers lequel chaque comité doit tendre.

Le CODIR du Comité est composé de six (6) à douze (12) membres.

Modernisation des statuts (possibilité d'organiser des réunions en distanciel et en format hybride, précisions sur les procurations, le quorum, article concernant l'éthique, les invitations aux organes de direction...)

Mise au vote des modifications des statuts types applicables aux comités départementaux :

Pour : 100,00 % (908 voix)

Contre : 0,00 %

Abstention : 0,0 %

Benjamin Mercier regrette qu'à l'instar des ligues régionales, le choix du mode de scrutin ne soit pas laissé à la discrétion des comités départementaux.

Dominique Cupillard remercie Carine Sollberger, Antoine Fontaine et toute l'équipe juridique pour le travail effectué au quotidien ainsi que pour leur expertise.

Les statuts types modifiés seront publiés sur le site internet de la FFN et adressés aux ligues et comités départementaux dans les prochaines semaines.

10. Comptes financiers de l'année 2025

10.1 - Présentation des comptes 2025 et du rapport de gestion 2025

Bernard Dalmon introduit la présentation en indiquant que le résultat positif 2025 de + 811 K€ doit être analysé conjointement avec le budget 2026 déficitaire de 750 K€, les deux exercices étant liés par l'organisation des Championnats d'Europe 2026.

Alexandra Laboucheix présente le résultat comptable excédentaire 2025 de 811 K€, dont un résultat économique réel de + 96 K€ après neutralisation des opérations liées aux Championnats d'Europe 2026.

Ce résultat positif constitue la « première brique » financière du cycle 2025/2026. Pour rappel, le budget 2026 a été voté avec un déficit prévisionnel de -750K. Cette gestion permet d'anticiper un résultat consolidé à l'équilibre sur l'ensemble de la période 2025-2026.

Les éléments clés de compréhension de l'impact significatif des Championnats d'Europe 2026 :

- ❖ En 2025, des recettes liées aux Championnats d'Europe ont été encaissées (656 K€ de billetterie neutralisée en produits constatés d'avance et 2 380 K€ de subventions neutralisées en fonds

dédiés).

- ❖ Des charges ont également été engagées (715 K€ de masse salariale et 755 K€ de prestations engagées) et neutralisées pour être reportées sur 2026.
- ❖ L'impact net des Championnats d'Europe dans les comptes 2025 est donc nul.
- ❖ La neutralisation de la masse salariale directement liée au travail des salariés travaillant sur l'organisation des Championnats d'Europe 2026 explique donc majoritairement l'excédent 2025 (715K sur les 811K de résultat positif).

Actualisation de la trajectoire pluri annuelle présentée au Codir :

En K€	2 022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réel	Réel	Réel	Réel	Budget	Budget	Budget	Budget
Résultat	-1 170	342	65	811	-750	350	350	350
Report à nouveau	-175	-1 345	-1 003	-937	-127	-877	-527	-177
Situation Nette	1 154	1 496	1 561	2 374	1 622	1 972	2 322	2 672
Subventions d'investissement	1 485	8 046	7 629	3 920	2 135	1 875	1 615	1 355
Fonds propres	2 639	9 542	9 190	6 294	3 757	3 847	3 937	4 027
(Trésorerie + Placement) nets des emprunts	4 423	2 752	5 195	7 016	3 280	3 630	3 980	4 330

Les variations significatives par rapport au budget :

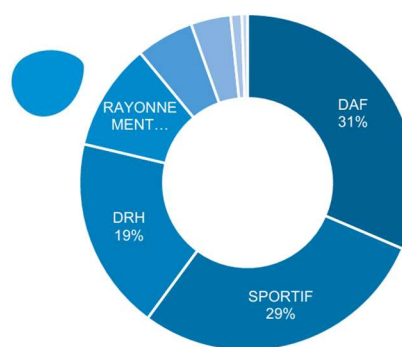
- ❖ - 550 K€ sur les licences : le budget avait été construit sur une hypothèse de +7,5 % de croissance des licences dans le contexte porteur post JO, la réalité étant une stabilité.
- ❖ - 300 K€ sur l'opération bassins mobiles : 200 K€ sur la vente de bassins non réalisée, 100 K€ sur la participation d'EDF non versée.
- ❖ - 220 K€ sur les opérations événementielles : Coupe du Monde Eau Libre, Giant Open et Coupe du Monde Natation Artistique.
- ❖ - 125 K€ sur la convention CAO : indexation sur l'inflation non prise en compte lors de la construction budgétaire, la convention datant de 2018.
- ❖ - 90 K€ sur les partenaires
- ❖ + 210 K€ sur les programmes équipes de France (calendrier water-polo moins dense),
- ❖ + 150 K€ sur l'encadrement médical
- ❖ + 200 K€ sur le fonctionnement de la DTN (vacance et reports de recrutement),
- ❖ + 45 K€ sur la recherche,
- ❖ + 95 K€ sur les aides sportives (correspondant principalement aux enveloppes de préparation mentale non consommées),
- ❖ + 195 K€ sur les dotations aux amortissements (projet Aquavista / ENF Admin mis en service en février 2026 au lieu de 2025),
- ❖ + 100 K€ sur la formation.

Dominique Lefebure (CVL) soulève le risque de mauvaise perception par les licenciés d'un excédent de 811 K€ alors qu'une augmentation de 5 € des licences avait été votée l'année précédente.

Alexandra Laboucheix et Laurent Ciubini répondent qu'il convient d'expliquer la réalité comptable et que les 811 K€ ne sont qu'une avance des -750 K€ de 2026, sans impact sur les licences.

Réalisé 2025 par rapport au budget 2025 :

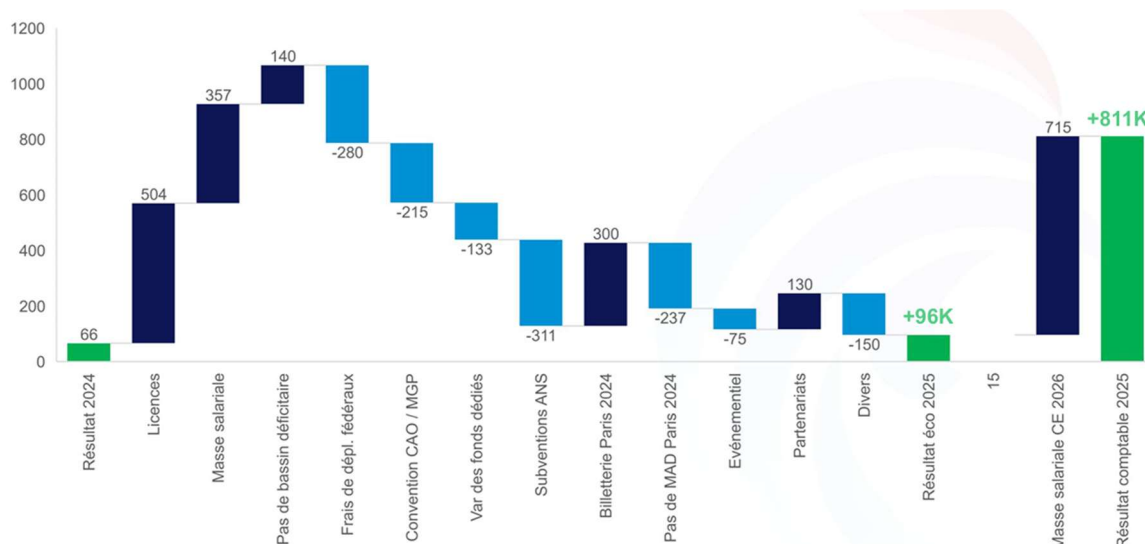
DIRECTION	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTAT 2025
DAF	8 778 397	15 849 881	
SPORTIF	8 017 239	5 865 693	
DRH	5 187 919	311 687	
RAYONNEMENT	2 878 868	4 126 508	
ACC RESEAUX & TERRI	1 559 065	977 225	
FORMATION	1 068 360	1 356 419	
DEV PRATIQUE & SANTE	300 012	261 584	
DSI	151 439	450	
RESULTAT ECONOMIQUE			+96K€
Dont FONDS DEDIES CE2026	-750 000		
RESULTAT COMPTABLE	27 941 299	28 752 446	+811K€



Une analyse approfondie des résultats financiers pour chaque direction de la fédération est ensuite présentée, notamment :

- ❖ **Direction sportive** : budget de 6 700 K€, avec des économies principalement sur le water-polo, l'encadrement médical et la préparation mentale.
- ❖ **Organisations nationales** : résultat conforme au budget avec un coût net de 22 K€ pour un budget total de 1 456 K€. Déicits sur la natation artistique (87 K€) et le water-polo (27 K€), compensés par les excédents sur les Maîtres (107 K€). En 2025, le plongeur est financé par la péréquation régionale pour la dernière année.
- ❖ **Direction financière** : réalisé licences 7 555 K€ pour un budget de 8 095 K€. Bons résultats sur les transferts internationaux (87 K€). Dépassement sur le provisionnement des créances (méthode statistique : 50% pour créances de plus d'un an, 100% pour créances de plus de deux ans).
- ❖ **CFR** : opération Baignade en Seine (budget recettes 370 K€, dépenses 345 K€). Déploiement équilibré des bassins mobiles : parc de 12 bassins coûtant 330 K€, financé à 270 K€ par 7 conventions de mise à disposition et 60 K€ par la Ligue Ile-de-France. Vente de 2 bassins d'Ile-de-France : Clichy (- 96 K€), Châtenay (+ 23 K€). Impact bilanciel de 3 650 K€ à l'actif. Pas d'atteinte des objectifs de 200 K€ de vente.
- ❖ **Direction des ressources humaines** : masse salariale réalisée à 4 745 K€ pour un objectif de 4 800 K€. Immobilisation des heures des développeurs travaillant sur Aquavista (+213 K€). Solde d'embauche / démission négatif de 135 K€. Manque à gagner de 50 K€ sur l'« ingénierie piscine ».
- ❖ **Formation** : 70 K€ d'économies sur les formations INFAN par rapport au budget, grâce au recours aux ressources internes et aux financements OPCO. Financement ANS de 115 K€ pour la structuration de l'offre de formation.
- ❖ **Rayonnement / Marketing** : recettes marketing de 1 138 K€ (partenaires en hausse : CIC, Bausch + Lomb, Acadomia). Partenaires techniques : 176 K€. Échanges marchandises : 100 K€. Opération avec Bouygues au CAO au printemps (+30K€).
- ❖ **Développement des pratiques et de la santé** : Aisance Aquatique (poursuite des conventions signées les années antérieures ; réalisé net de - 93 K€ lié à la correction d'erreurs comptables historiques), J'Apprends à Nager (financement ANS de 118 K€, fin de la gratuité de l'opération depuis 2024, réalisé net de 33 K€), Apprentissage et Natation Santé (financement ANS : 45 K€, réalisé apprentissage : +30 K€, réalisé Natation Santé : + 9 K€).
- ❖ **Ressources numériques** : hébergement de données (90 K€), parc informatique (38 K€). Programme d'investissement Aquavista : 655 K€ en 2025 (178 K€ de pilotage, 273 K€ de développement, 202 K€ de temps développeurs).

Les variations significatives par rapport au budget 2024 sont ensuite présentées :



Stéphane Metzger (GE) sollicite des clarifications concernant le manque à gagner budgétaire sur les licences qui vient d'être présenté et la hausse de 5 € des licences.

Alexandra Laboucheix apporte un éclairage technique en invitant à distinguer l'effet prix de l'effet volume. Elle rappelle que le prix des licences est maîtrisé (conformément à l'augmentation de 5 € votée en Assemblée Générale), mais que le volume global des licences affiche une stabilité, alors que les projections budgétaires initiales tablaient sur une trajectoire de croissance de + 7,5 % (hypothèse construite dans le contexte porteur post JO).

Laurent Ciubini confirme cette analyse.

Olivier Dupas (CVL) tient à apporter une précision technique afin de prévenir toute erreur d'interprétation sur la valorisation de la brique ENF, qui intègre tout le rattrapage « technologique » qui bénéficiera également aux prochaines briques AquaVista.

Alexandra Laboucheix précise que l'application ENF Admin est actuellement dans une phase d'application test.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

10.2 - Rapport des vérificateurs aux comptes (en annexe)

Thomas Carpentier donne lecture du rapport des vérificateurs aux comptes.

10.3 - Rapport du commissaire aux comptes (en annexe)

Georges de Bondy présente le compte rendu de la mission d'audit des commissaires aux comptes.

Il rappelle en préambule les rôles respectifs de la gouvernance (direction stratégique, responsabilité juridique et financière) et du commissaire aux comptes (certification des comptes, contrôle interne, vigilance sur les subventions publiques et les fonds dédiés, continuité de l'exploitation).

Il insiste sur le fait que les Championnats d'Europe 2026, organisés par la FFN, génèrent des flux financiers significatifs qui s'étalent sur les exercices 2025 et 2026. Ce chevauchement constitue le principal enjeu comptable et d'audit de la clôture au 31/12/2025.

Le résultat affiché en 2025 est le fruit d'une volonté de la FFN de lire l'impact des Championnats d'Europe sur l'exercice 2026. Ce choix est rendu possible grâce à une utilisation, conforme à la réglementation, des subventions perçues en 2025 et des fonds dédiés. L'exercice 2026 sera donc déficitaire et marquera l'importance que la FFN attache à organiser une telle manifestation.

Il met un point de vigilance sur l'exercice 2026 dont l'enjeu est que les Championnats d'Europe soient un succès pour ne pas dépasser le déficit budgété.

A noter une bonne trésorerie, pas d'inquiétude sur la continuité d'exploitation, malgré des périodes tendues en août.

Les comptes clos le 31/12/2025 sont certifiés sans réserve.

Jean-Claude Robin (NC) interroge sur les modalités de résiliation de la prestation d'un commissaire aux comptes lorsqu'une ligue passe en deçà du seuil légal de 150 K€ de subventions publiques.

Georges de Bondy répond que dans cette situation, la lettre de mission initiale liant la structure au CAC ayant été contractée pour une durée légale de 6 ans, il est impossible d'interrompre unilatéralement le mandat en cours. Une fin anticipée n'est envisageable que par la signature initiale d'un mandat de 3 ans ou dans le cas d'une démission volontaire du CAC.

10.4 - Rapport spécial du commissaire aux comptes (en annexe)

Les commissaires aux comptes n'ont été avisés de la conclusion au cours de l'exercice 2025, d'aucune convention dite réglementée à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.

Bernard Dalmon remercie l'équipe du Cabinet FGH pour leur expertise et la fluidité des échanges.

10.5 - Approbation des comptes annuels clos au 31/12/2025 emportant quitus au Comité directeur pour sa gestion

Mise au vote des comptes annuels clos au 31/12/2025 et affectation au report à nouveau :

Pour : (848 voix)
Contre : (0 voix)
Abstention : (60 voix)

Quitus au Comité Directeur :

Pour : (871 voix)
Contre : (0 voix)
Abstention : (37 voix)

Les comptes annuels 2025 et l'affectation au report à nouveau sont approuvés et quitus est donné au Comité Directeur.

11. Suite de la remise des médailles d'Or de la Fédération Française de Natation

- **Monsieur Benjamin Mercier** (Hauts de France)

Un discours en l'honneur de Benjamin Mercier est donné par Dominique Cupillard.

12. Présentation du processus de contractualisation

Jean-Luc Manaudou, Alexandra Vergnes et Antoine Fontaine présentent conjointement le dispositif de contractualisation, document fondateur dans la relation entre la FFN et les ligues. Alexandra Vergnes introduit la démarche en rappelant que la contractualisation vise à harmoniser les pratiques, soutenir les ligues et respecter les disparités territoriales, sans imposer une uniformité absolue. Elle est animée avec le Centre Fédéral de Ressources (CFR), la cellule d'approfondissement des territoires et le Conseil des

territoires.

Volet 1 : Socle commun d'obligations :

Le premier volet repose sur un socle commun d'obligations, structuré en trois parties : administrative, tête de réseau et sportive. Un fichier Excel détaillant tous les items a été transmis aux délégués avant l'assemblée Générale. Le principe financier est le suivant : 75 % de la part régionale de la licence est reversée automatiquement aux ligues ; 25 % est variable et corrélée au respect des critères définis dans le socle commun. Chaque item du fichier Excel correspond à un pourcentage de cette part variable.

Des visites de diagnostic sont en cours dans chaque ligue (courant juin, voire début juillet), menées par la cellule d'accompagnement des territoires, avec les équipes de la direction technique et du CFR, pour faire un état des lieux, identifier les problématiques et recueillir les bonnes pratiques. Les bilans de ces visites devraient être disponibles d'ici fin juillet.

Volet 2 : Enveloppe de projets spécifiques :

Le second volet prévoit une enveloppe de 400 000 euros dédiée à deux objectifs :

- ❖ Une visée corrective : si une ligue ne remplit pas l'intégralité du socle commun, des crédits peuvent être débloqués pour compenser un manquement via des dispositifs spécifiques.
- ❖ Une visée de développement à projet : soutien à des projets de développement d'activités présentant un intérêt régional et national, pouvant être corrélés à des crédits PSF.
- ❖ Sur les 400 000 euros, 100 000 euros ont déjà été engagés cette année : participation au financement d'un emploi en Nouvelle-Calédonie, participation au financement d'un emploi sur le water-polo inter-région Grand Ouest (à hauteur de 40 %), et financement de la péréquation plongeon.

Jean-Marc Landais (NA) exprime des inquiétudes quant au calendrier opérationnel et préconise l'instauration d'une « année blanche » pour l'exercice 2026-2027. Il souligne que les audits ne sont pas finalisés et que les bilans ne seront pas exploitables avant le 1er septembre, rendant risquée la signature d'un engagement financier sans visibilité préalable. Par conséquent, il demande le report d'un an de la mise en œuvre financière de la décote de 25 %, assorti de l'établissement d'échéances claires et partagées par tous.

Jean-Luc Manaudou (Aura) précise en réponse que les bilans devraient être finalisés d'ici la fin juillet et rappelle que les critères exigés par la FFN sont théoriquement déjà appliqués par la quasi-totalité des ligues, ce qui devrait rendre l'impact de la décote de 25 % marginal. Il convient néanmoins que les ligues récemment renouvelées ou ayant traversé des dysfonctionnements structurels puissent rencontrer des difficultés. Il assure qu'à l'issue de l'audit prévu fin juillet, chaque ligue recevra sa simulation de résultat avant le 1er septembre 2026.

Stéphane Metzger (GE) soulève la question de la prise en compte des spécificités territoriales au sein du processus de contractualisation, dont il ne remet pas en cause le bien-fondé. Il relève que la grille d'évaluation actuelle ne valorise pas suffisamment les domaines d'expertise propres à chaque ligue. Afin d'y remédier, il propose de réserver une quote-part de valorisation (de l'ordre de 5 %) pour récompenser les ligues excellant dans un domaine particulier, plutôt que de les pénaliser lorsqu'elles ne remplissent pas l'intégralité des critères standards. Il illustre son propos par l'exemple de la Ligue Grand Est, actuellement confrontée à une baisse des dotations régionales pour le plongeon. Il rappelle enfin qu'une ligue ne peut imposer le développement d'une discipline à des clubs qui ne la pratiquent pas.

Laurent Ciubini précise que le volet 2 (400 000 euros) est justement conçu pour valoriser ces projets spécifiques, et que le volet 1 vise uniquement un niveau minimal commun.

Jean-Luc Manaudou (Aura) souligne que la démarche de la Fédération s'inscrit prioritairement dans une logique de progression et d'évolution, et non de sanction. Il précise qu'il s'agit d'un dispositif d'accompagnement qui intégrera bien entendu les spécificités et les réalités de chaque structure.

La contractualisation a vocation à servir de modèle de référence pour les ligues dans le cadre de leurs relations avec leurs comités départementaux. À ce titre, il annonce qu'une présentation de la

contractualisation, spécifiquement adaptée aux comités départementaux, est programmée le 13 juin prochain.

Julien Ville (Occitanie) se prononce contre la proposition de report d'un an. Il estime qu'un ajournement dans la mise en œuvre du socle commun constituerait une erreur stratégique et ferait peser un risque majeur d'échec sur l'ensemble de la réforme. Il rappelle par ailleurs que cette démarche ne part pas de zéro, mais s'inscrit en cohérence directe avec la continuité du « pacte commun de progression » initié dès l'olympiade 2012-2016.

Olivier Dupas (CVL) soulève le problème de l'inégalité financière entre les territoires. Il souligne que le mode de calcul indexé sur le volume des licences pénalise structurellement les petites ligues, qui disposent de ressources bien moindres alors qu'elles sont soumises aux mêmes obligations. Il propose l'instauration d'un socle financier commun pour toutes les ligues hexagonales, assorti d'ajustements spécifiques et dérogatoires pour la Corse et les territoires d'Outre-mer.

Patrick Gastou (CVL) illustre ces propos en indiquant que la ligue Centre Val de Loire a récemment été contrainte de se séparer d'un chargé de développement, faute de moyens financiers suffisants.

Gilles Séziane réaffirme sa volonté d'avancer dans la mise en œuvre de cette réforme. Tout en se montrant à l'écoute des inquiétudes exprimées par le réseau, il rappelle qu'un projet d'une telle envergure se déploie rarement dans des conditions idéales. Il propose de lancer officiellement le dispositif dès la rentrée, mais d'instaurer une « année blanche » concernant l'application de la retenue financière de 25 %. Cette période de transition permettra à chaque ligue de prendre connaissance de sa simulation d'évaluation, sans impact réel sur sa dotation, avant une pleine application du mécanisme budgétaire fixée à septembre 2027.

Après débat, Laurent Ciubini précise la proposition : l'évaluation et le plan d'action sont réalisés dès 2026-2027. Durant cette période, les ligues recevront une simulation budgétaire à blanc matérialisant les gains ou pertes théoriques, tandis que l'application effective de la retenue financière de 25 % sera différée à septembre 2027. Ce calendrier transitoire offrirait par ailleurs l'opportunité d'ajuster et d'optimiser les critères de la grille d'évaluation (version 2) avant son entrée en vigueur.

Un vote est donc organisé en deux temps.

Vote 1 : La contractualisation dans son principe

Pour : (813 voix)
Contre : (46 voix)
Abstention : (49 voix)

Vote 2 : Année blanche sur la retenue des 25 %

Pour : (603 voix)
Contre : (282 voix)
Abstention : (23 voix)

La contractualisation est adoptée dans son principe, avec un compromis sur le calendrier : une année blanche permettra à toutes les ligues de se préparer et de connaître leur résultat simulé avant l'application financière effective en septembre 2027. Ce compromis répond aux inquiétudes des ligues les plus récentes ou les moins structurées, tout en maintenant la dynamique de réforme souhaitée par la majorité.

13. Présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2026

13.1 - Modifications relatives au règlement financier de la saison 2026/2027

Alexandra Laboucheix présente les propositions d'évolutions au règlement financier 2026/2027.

Tarifs des licences

L'augmentation proposée est de 1,7 %, correspondant au niveau de l'inflation à mars 2026 sur un an, applicable à la part ligue et à la part FFN.

		Propositions 2026-2027		
LICENCES		TARIFS (€)		
		Part FFN	Part régionale (d)	Total
Compétition	(11 ans et moins)	30,6 €	14,3 €	44,9 €
	(12 ans et plus)	42,8 €	18,4 €	61,2 €
Compétition Estivale (c)	(11 ans et moins)	24,5 €	12,2 €	36,7 €
	(12 ans et plus)	26,5 €	14,3 €	40,8 €
Natation Pour Tous	(16 ans et plus)	16,1 €	4,3 €	20,4 €
	(15 ans et -)	22,9 €	9,7 €	32,6 €
Encadrement		16,1 €	4,3 €	20,4 €
Eau Libre Promotionnelle		11,2 €	4,1 €	15,3 €
J'apprends à Nager / Aisance Aquatique		13,1 €	2,3 €	15,4 €
E Licence		13,1 €	2,1 € (club)	15,2 €
Surlicence « Natation Pour Tous »		2 €	1 €	3 €
Titre de Participation – Découverte		1,5 €	0,5 €	2 €

Paragraphe	Intitulé	Changement
2	Tarif des affiliations	Le tarif de l'affiliation générale est porté à 440€
		Le tarif de l'affiliation partenaire est porté à 55€
3	Licence / Paiement par carte obligatoire	Tout virement doit être effectué pour le montant exact de la facture.
		En cas de non-respect de cette exigence, la Fédération se réserve le droit de procéder au remboursement de la transaction, déduction faite des frais bancaires éventuels.
4	Tarif des licences	Le tarif des licences augmente de 1,7% (inflation mars 2026 sur 1 an), pour la part ligue et la part FFN
		Précision : le reversement par la FFN de la part régionale de chaque licence à la ligue régionale concernée est conditionné à la signature des documents qui forment la contractualisation et corollairement au respect des dispositions de son socle commun Précision : Selon l'événement, le reversement se fera soit au club organisateur ; soit au club de ligue en fin de saison eau libre
5	Pénalités financières pour manquement à l'obligation de licence	Les pénalités financières pour manquement à l'obligation de licence seront facturées au premier septembre de la saison suivante. Les clubs devront être à jour de ces amendes pour pouvoir se réaffilier.
6	Abonnement aux frais de communication FFN	Le tarif de l'abonnement aux frais de communication de la FFN est porté à 275€ pour les ligues
		Le tarif de l'abonnement aux frais de communication de la FFN est porté à 200€ pour les comités départementaux
12	Maitres	Les droits d'engagement reversés par la FFN au comité d'organisation sont fixés à : - Trente (30) % pour les Championnats de France N2 Maîtres hiver et été - Quatre-vingt dix (90) % pour les Championnats de France des Relais des Maîtres
13	Transfert Natation Course	Précision : La liste des transferts soumis à indemnité est publiée à compter du 1er septembre de chaque nouvelle saison sur ExtraNat
15	Tarif Eau Libre	Les tarifs des engagements sont fixés à : - 17 euros par épreuve individuelle ; - 27 euros par épreuve par équipe
17	Coupe de France Eau Libre	Précision : la participation inclut [...] la prise en charge des primes
20	Tarif Eau Froide	Découpage des tarifs selon des distances : 25€ pour les épreuves de 50m à 500m ; 40€ pour l'épreuve du 1000m

Paragraphe	Intitulé	Changement
21	Droits d'engagement de WP	Les droits d'engagement de WP augmentent pour faire face à l'augmentation des coûts de déplacement Champ de France Elite Féminin : 9 900€ Champ de France Elite Masculin : 16 500€ Champ de France N1 Féminin : 3 300€ - 2.200 € si engagement d'une équipe Elite Champ de France N1 Masculin : 12 100€ - 9.100 € si engagement d'une équipe Elite Champ de France N2 Masculin : 8 250€ - 6 050€ si engagement d'une équipe Elite ou N1 Trophée Elite Masculin Pierre Garsau : 1 000€ Trophée Elite Féminin Alice MILLIAT : 1 000€ pour les 4 finalistes, 500€ pour les 2 perdants des ¼ de finales Phase finale des Championnats de France Nationale 3 Masculin: 550€ pour les clubs éliminés en ½ finale finalistes / 1100€ pour les clubs qualifiés en finale Championnats de France U18 Masculin : 3 300€ U14/16 Féminin : 1 100€ U14/U16 Masculin Excellence : 2 750€ U14/U16 Masculin Honneur Excellence : 190€ par match et par équipe 275€ par tournoi à 3 équipes 385€ par tournoi à 4 équipes U15 Féminin : 1 100€ U12/14/U16 Masculin : 1 100€ Toute Ligue, non-engagée en coupe de France de Ligue et disposant d'au moins 5 équipes de la catégorie concernée dans son championnat de Ligue, sera pénalisée d'une amende de 6 500€ Précision : On entend par équipe manquante [...] une équipe ayant fait forfait général en cours de saison après la parution des calendriers officiels. La pénalité appliquée est alors celle de l'équipe manquante.
21,2	WP - Délais de paiement et d'engagements	Précision : Un club qualifié dans ces divisions doit confirmer son engagement avant le 10 juillet de chaque saison dans les 10 jours qui suivent la parution du programme sportif. Précision : Les droits d'engagements [...] peuvent être payable par prélèvement automatique uniquement en 10 mensualités ou en une échéance avant le début des compétitions. En cas de refus de prélèvement, une pénalité de 100€ sera appliquée par prélèvement non honoré et facturé en fin d'année.
23,2	WP - Indemnités liées aux fonctions de délégué ou d'arbitres	Précision : Championnat de France FFSU pour 150€ forfaitaire Précision : Hopla Cup pour 60€ par jour
24	WP - Droits de transfert Masculin	Suppression des droits de transfert pour les contrats aspirants 18/21 ans et la convention d'accompagnement à la pratique du haut niveau entre 12 et 18 ans
	WP - Droits de transfert Féminin	Suppression de la convention d'accompagnement à la pratique du haut niveau entre 12 et 18 ans
31	NA - Tarifs	Les tarifs des engagements sont fixés à : - 15 euros par nageur et par épreuve ; - 15 euros en complément par ballet

Stéphane Metzger (GE) conteste l'application de la pénalité financière de 6 500 euros aux ligues ne s'engageant pas en Coupe de France de Ligue alors même qu'elles comptent au moins cinq équipes de la catégorie concernée au sein de leur propre championnat régional. Il explique que le coût d'engagement d'une sélection en CFL s'élève à 8 000 €, à rapprocher d'un budget global de 35 000 € dédié au water-polo au sein de sa ligue (représentant 8 % des licenciés). À l'inverse, le budget alloué à la natation course dans sa ligue s'établit à 75 000 € pour 80 % des licenciés. Il craint que cette amende conduise au désengagement d'équipes et à terme à une perte de joueurs de water-polo. Enfin, il soulève l'inégalité dans l'attribution des organisations de CFL, estimant que la ligue Grand Est est géographiquement désavantagée.

Benjamin Mercier (HDF) rappelle que les tarifs d'engagement en water-polo étaient inchangés depuis 2019 et qu'un rattrapage progressif s'avérerait indispensable. Le mécanisme de pénalité a été pensé sur le principe d'une caisse de péréquation, visant à redistribuer ces fonds aux ligues qui s'engagent le plus activement dans les compétitions. Concernant les opportunités d'accueil, il relève que la Ligue Grand Est n'inscrit actuellement qu'une seule sélection sur les six possibles, ce qui réduit mécaniquement ses probabilités d'obtenir l'organisation des épreuves de la CFL. Enfin, il souligne qu'arbitrer le non-engagement des collectifs sur des critères purement budgétaires s'avère préjudiciable pour le parcours et le développement des jeunes athlètes.

Patrick Perez (PACA) défend le principe de cette pénalité financière au nom de l'équité entre les ligues. Il souligne que l'ensemble des structures régionales fait face aux mêmes contraintes budgétaires et s'impose

la même obligation de participation. Il indique en outre qu'un plan pluriannuel sur 7 ans a été élaboré pour répartir l'organisation des 30 tournois finaux de manière équilibrée et garantir une juste représentativité géographique.

Stéphane Metzger (GE) soutient que l'équité sportive entre les ligues demeure théorique. Il cite comme exemple le coût particulièrement élevé des liaisons ferroviaires à destination de la région PACA et rappelle que les deux dossiers de candidature soumis par la Ligue Grand Est ont été écartés. Par ailleurs, les ligues retenues pour accueillir une CFL se voient dispensées de fait de tout frais de transport et de droits d'engagement.

Elisabeth Klein (IDF) confirme l'engagement de la Ligue Île-de-France dans la CFL en précisant que, sur son territoire, l'enveloppe financière dédiée au water-polo est également supérieure à celle allouée à la natation course.

Christophe Frappe (Aura) exprime son désaccord concernant l'augmentation du coût des licences, soulignant que dans la conjoncture économique actuelle, les clubs éprouveront des difficultés à répercuter cette augmentation sur le prix des adhésions, ce qui fait peser un risque réel de baisse du nombre de licenciés au niveau local.

Françoise Bertinotti (Aura) préconise quant à elle une revalorisation régulière et annuelle des tarifs.

Benjamin Mercier (HDF) se prononce également en faveur d'une revalorisation annuelle et contenue des tarifs, estimant qu'un ajustement régulier et progressif est préférable à des augmentations ponctuelles de grande ampleur, plus difficiles à absorber pour les structures.

Olivier Dupas (CVL) réitère ses réserves quant au caractère inéquitable d'un mode de calcul indexé exclusivement sur le volume des licences. S'inspirant des modèles de gestion d'entreprise, il propose l'introduction d'un mécanisme basé sur le « point mort ». Un tel système permettrait d'ajuster précisément le montant de la dotation fédérale aux besoins réels de chaque ligue.

Julien Ville (Occitanie) apporte son soutien à la revalorisation du tarif des licences. Il estime qu'un ajustement est une mesure nécessaire ; les cotisations fédérales doivent également faire l'objet d'augmentations régulières.

Gilles Séziane rappelle que les fondements de la réforme de la licence ont été validés à une large majorité de 80 % par l'assemblée générale en juin 2018 et qu'il convient désormais d'en valoriser les effets. Si un mode de calcul indexé sur la dynamique des effectifs serait intellectuellement idéal, il souligne toutefois qu'un tel système s'avère particulièrement complexe à mettre en œuvre en raison d'aléas locaux imprévisibles, citant notamment le cas de fermetures soudaines d'équipements.

Stéphane Metzger (GE) demande que les informations sur le déficit du water-polo soient présentées de manière plus transparente dans les documents, afin de permettre aux ligues de mieux appréhender les motifs des hausses tarifaires proposées. Il demande également la possibilité de voter séparément d'une part sur la tarification des licences, et d'autre part sur le reste du règlement financier.

Laurent Ciubini précise que le déficit spécifique du water-polo s'établissait déjà à 50 K€ lors de l'exercice précédent et qu'il atteint 90 K€ pour l'année en cours. Il souligne enfin que, parallèlement, l'enveloppe budgétaire globale allouée au water-polo a progressé de près d'un million d'euros, une hausse principalement portée par l'augmentation des coûts liés aux déplacements des équipes de France.

Jean-Claude Robin (NC) sollicite des éclaircissements concernant les dispositifs d'aide financière fléchés vers les territoires d'Outre-mer et demande confirmation de la suppression de l'aide à l'accompagnement pour la Coupe de France U13.

Alexandra Laboucheix répond que la formulation retenue dans les documents est volontairement souple afin de préserver la marge de manœuvre de la Direction Technique Nationale et lui permettre d'opérer les ajustements nécessaires.

Denis Auguin confirme la suppression de l'accompagnement financier spécifique des nageurs ultra-marins

sur la Coupe de France U13.

Olivier Dupas (CVL) soulève la question de la date de référence retenue pour l'indice d'inflation. Il relève que le taux appliqué s'appuie sur les données de mars 2026 (s'établissant à 1,7 %), alors que l'indicateur au 30 avril affichait une progression à 2,2 %.

Laurent Ciubini précise que les délais inhérents au circuit de validation institutionnel (successivement le Bureau, le Comité directeur, puis l'Assemblée générale) imposent techniquement d'arrêter le taux au mois de mars. Il ajoute que cette échéance temporelle servira de règle constante et de référence pour les exercices ultérieurs.

L'augmentation de la licence est soumise au vote de l'Assemblée :

Pour : (885 voix)
Contre : (23 voix)
Abstention : (0 voix)

L'augmentation de la licence est approuvée.

Le reste du règlement financier 2026/2027 est soumis au vote de l'Assemblée :

Pour : (810 voix)
Contre : (75 voix)
Abstention : (23 voix)

Le règlement financier 2026/2027 est approuvé.

13.2 – Proposition d'un titre de participation Stage

Alexandra Laboucheix présente une réflexion sur la création d'un nouveau titre de participation « Stage », dont la durée serait de 1 à 2 semaines maximum (de date à date), accessible depuis la plateforme animation, au tarif envisagé de 8 €. L'objectif est de répondre au souhait de flexibilité des clubs, d'élargir l'offre d'activités proposée par les clubs, de répondre aux sollicitations des collectivités et d'avoir une solution intermédiaire entre la NPT annuelle et le TP valable 1 à 2 jours. Le principal risque identifié est le contournement de l'usage des licences JAN et NPT. Ce risque serait limité par la durée maximale de 1 à 2 semaines. La proposition est de tester ce dispositif pour l'été prochain et d'en faire un bilan à l'assemblée générale suivante.

Françoise Hirth (GE) soulève une question de conformité légale concernant la possibilité de facturer 15 € aux familles dans le cadre du dispositif d'État « J'apprends à Nager ».

Vincent Hamelin précise en réponse que cette contribution financière permet de valoriser l'action engagée. Sur le plan réglementaire, la FFN a sollicité le ministère des Sports : les ministres successives (Amélie Oudéa-Castéra et Marie Barsacq) ont formulé un accord verbal, et la plateforme gouvernementale Service Public stipule qu'une somme symbolique de 15 € peut être demandée au titre de l'assurance et des frais de dossier. Une nouvelle démarche écrite est en cours auprès de la ministre en exercice, Marina Ferrari, afin de formaliser cet accord.

À l'issue des échanges, il est convenu que cette proposition globale sera retravaillée avec une mise en œuvre à titre de test à l'été 2027.

13.3 – Présentation et vote du budget prévisionnel 2026

L'élément structurant du budget 2026 est l'organisation des Championnats d'Europe de natation, avec un budget de plus de 15 millions d'euros. En 2025, aucun coût ni recette des championnats n'a été imputé au

compte de résultat (mécanisme des fonds dédiés) ; en 2026, tous les coûts et recettes sont comptabilisés, générant un impact négatif de 750 000 euros sur le résultat.

Proposition budgétaire 2026 :

DIRECTION	DEPENSES 2026	RECETTES 2026
CE 2026	14 313 000	-14 313 000
SPORTIF	8 785 514	-5 575 125
DRH	6 372 000	-572 000
ACC RESEAUX & TERRI	1 607 000	-905 000
DAF	1 508 200	-9 731 000
RAYONNEMENT	1 453 696	-2 232 526
FORMATION	1 221 052	-1 379 805
DEV PRATIQUE & SANTE	212 000	-202 000
DSI	188 600	0
Total général	35 661 062	-34 910 456

Soit un budget 2026 déséquilibré de -750 K€, correspondant au traitement de la masse salariale 2025.

Les différents tableaux par secteur d'activité sont ensuite détaillés.

Sportif – Organisations nationales :

Le water-polo passe d'un budget excédentaire de 53 K€ en 2025 à un budget déficitaire de 50 K€ en 2026, car le coût des organisations est supérieur aux engagements (la hausse des engagements ne s'appliquant que sur 4 mois).

Les organisations coûteront 75 K€ en 2026 contre 22 K€ en 2025.

Sportif – Dépenses des Équipes de France :

Les dépenses des équipes de France sont stables entre 2025 et 2026 : budget de 7,363 M€ en 2025, 7,319 M€ en 2026 (baisse de 44 K€).

Répartition : PPF 2,422 M€, natation 1,482 M€, water-polo masculin 668 K€, water-polo féminin 375 K€, natation artistique 499 K€, eau libre 320 K€, plongeon 290 K€. L'ANS finance à hauteur de 3,5 M€.

La part fédérale en financement des équipes de France augmente de 2,8 M€ en 2025 à 3,1 M€ en 2026.

Direction financière :

Budget de dépenses 2026 : 1,305 M€ (hausse de 135 K€ principalement due aux amortissements des immobilisations Aquavista).

Recettes en hausse de 775 K€ à 9 528 K€, dont licences à 8 815 K€ (hausse budgétée de 710 K€, avec hypothèse de + 1 % de volume et + 2 % de prix). Mécénat prévu à 160 K€ dans le contexte porteur des Championnats d'Europe.

Masse salariale :

Forte hausse : de 4 797 K€ en 2025 à 5 675 K€ en 2026 (+ 875 K€), principalement due à l'impact de 750 K€ de la masse salariale travaillant sur les Championnats d'Europe, et à la création de 3 postes pour 175 K€.

Des exonérations sur les transports en Île-de-France sont recherchées (190 K€).

CFR – Bassins mobiles :

Déploiement du parc existant pour un budget équilibré de 300 K€.

Objectif de vente de bassins mobiles pour 60 K€.

Projet de baignade en Seine reconduit avec la Ligue Ile-de-France, objectif de marge de 50 K€ (500 K€ de recettes, 450 K€ de dépenses).

Budget dépenses du CFR en forte hausse : de 468 K€ à 812 K€ (+ 344 K€), expliqué par la convention d'exploitation MGP /CAO (année pleine en 2026) et la contractualisation (100 K€). Budget aides outremer

ramené de 100 K€ à 75 K€ (retour au niveau historique, l'année 2025 étant une année de correction de l'erreur de 2024).

Formation :

Budget stable avec une légère baisse de 30 K€.

Achat d'un outil de suivi administratif prévu.

L'engouement pour le diplôme d'État en 2025 (effet d'opportunité lié à un système d'équivalence) ne devrait pas se reproduire en 2026.

Rayonnement :

Enveloppe de partenariat cash : 1 486 K€ (+ 80 K€), avec hypothèse de prospection à 200 K€.

Budget d'échange marchandise en hausse à 645 K€ (+ 311 K€) -impact budgétaire neutre.

Trois événements majeurs hors Championnats d'Europe : EDF Aqua Challenge (49 K€, iso 2025), Giant Open (70 K€), Coupe du Monde de natation artistique (30 K€).

Budget de fonctionnement stable à 746 K€.

Développement des pratiques et de la santé :

Actions financées intégralement via l'ANS (contrat d'aide).

Investissement fédéral de 20 K€ pour l'Académie de la Natation.

Ressources numériques / Aquavista :

Budget d'investissement en baisse : de 646 K€ en 2025 à 465 K€ en 2026, grâce à la fin de la prestation avec le prestataire en charge du pilotage du projet : MAESTIS. Le développement est désormais internalisé.

Objectifs 2026 : sécurisation des données (suite à la cyber-attaque de décembre), travail sur la structure des affiliations, espace Licencié et Licences (selon l'avancée de la sécurisation).

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Mise au vote du budget prévisionnel 2026 :

Pour : (908 voix)

Contre : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

Le budget prévisionnel 2026 est approuvé.

14. Présentation de l'organigramme général de la FFN (en annexe)

Laurent Ciubini présente le nouvel organigramme fédéral, qui intègre les salariés, les élus et les conseillers techniques dans une organisation matricielle. L'effectif actuel est de 68 emplois (en hausse pour les Championnats d'Europe). L'objectif est un retour à la normale en septembre 2026.

L'organisation s'appuie sur 4 directions opérationnelles : Alexandra Laboucheix (Direction des Ressources Humaines, Financières et Numériques), Apolline Couratier (CFR : juridique, équipements, réseau fédéral et INFAN), Vincent Hamelin (Développement Sport et Santé et en lien avec la direction technique), Adrien Chandou (Rayonnement et cellule Championnats d'Europe).

Côté technique : cellule Emplois-Métiers-Formation, cellule accompagnement des territoires (contractualisation et diagnostic des ligues), cellule performance accession territoriale et nationale, cellule Performance 2028 et 2032 (programme dédié aux Jeux de Los Angeles et objectif Brisbane), cellule haut niveau (gestion de l'aide aux athlètes), centre support à la performance, offres de pratique, cellule médicale, prévention VSS.

Ce nouvel organigramme sera diffusé sur le site internet fédéral dès la fin de l'Assemblée Générale.

15. Point sur les travaux Aquavista

Joël Closier fait le point sur l'avancement des travaux Aquavista.

Le projet Aquavista (refonte des systèmes d'information) a connu plusieurs perturbations depuis un an et demi. La collaboration avec le prestataire Maestis a pris fin en juillet 2025 et Eric Bouté a pris le pilotage en charge depuis octobre 2025.

La feuille de route n'a pas pu être finalisée en raison des événements survenus ; elle sera préparée et soumise prochainement au Bureau.

Le développement :

- ❖ L'équipe de développement comprend 3 développeurs internes (un 4ème est en cours de recrutement)
- ❖ X-Studio (partie graphique : site vitrine, interface web)
- ❖ Les Tilleuls (codage des interfaces utilisateurs, expérience utilisateur et base de données)
- ❖ SK5 (partie infrastructure : AWS, authentification, ...)
- ❖ LMC (développement du site vitrine et sites satellites)

La fédération a subi 3 attaques informatiques, dont une majeure en décembre qui a stoppé de nombreux projets en cours pour concentrer les développeurs SI sur la résolution et la re-sécurisation des services. L'équipe SI a réussi à remettre les services en place en 15 jours. Des déclarations ont été faites à la CNIL et à l'ANSI, sans aide en retour. Certains services (sites satellites) n'ont pas redémarré.

Les changements :

- ❖ Keycloak devient le système d'authentification pour le legacy avec double authentification pour tout le monde comme pour l'ENF Admin.
- ❖ Mise en production de l'authentification Keycloak prévue le 8 juin date à laquelle les profils de toutes les structures seront effacés ; chaque président recevra un mail pour réactiver son accès. La double authentification (OTP ou code par mail) sera mise en place. Les profils devront être personnels (pas d'adresse générique). Les responsables des officiels de chaque ligue pourront gérer les mails des espaces personnels des officiels actifs.
- ❖ L'étude de l'affiliation a mis en avant qu'il fallait repenser la gestion des structures

État des lieux :

- ❖ ENF Admin : en production, a pris plus de temps que prévu mais a permis de structurer les services informatiques.
- ❖ Sites satellites : phase de test le 22 juin, production prévue en juillet. Le look sera aligné sur le nouveau site vitrine.
- ❖ Affiliation : cahier des charges validé mais différé en raison des problèmes de sécurité.
- ❖ Licence : en discussion avec le cercle de compétences, pas d'avancée pour le moment.
- ❖ Espace personnel : mis en pause.
- ❖ Espace financier : pas encore traité.
- ❖ Gestion des structures : en cours de discussion (redéfinition de ce qu'est une « structure »).

Nouveautés pour les utilisateurs :

- ❖ Nouvelle page de connexion avec choix des profils.
- ❖ Possibilité de changer de profil sans se déconnecter.
- ❖ Mise à jour du logiciel de base de données pour éviter de nouvelles attaques.
- ❖ Rappel : les profils doivent être personnels ; la double authentification ne s'applique pas à extranet ni à l'extranet IXO.
- ❖ Pour les engagements en natation course, le profil natation suffit (pas besoin d'être admin club).

Support ExtraNat :

- ❖ Niveau 1 : Implication des correspondants informatiques régionaux pour assurer le premier lien avec les clubs et comités départementaux et répondre aux questions basiques et récurrentes.
- ❖ Niveau 2 : les experts membres du cercle de compétence du legacy (Hervé, Jeff et Joël) qui ont un accès privilégié.
- ❖ Niveau 3 : le service des SI de la FFN (problème qui nécessite en général un accès en base de données)

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

19h15**Fin des travaux de la journée****19h45****Remise des 3 dernières Médailles d'Or de la FFN suivi du dîner de gala au restaurant « La Terrasse du Fesch »**

Un discours en l'honneur de chacun des récipiendaires est donné.

- **Madame Lysiane MORIAUX** (Normandie) – Discours d'Hervé Lesturgie
- **Monsieur Christian DUSART** (Hauts de France) – Discours de Dominique Cupillard
- **Madame Isabelle COQUET** (AURA) – Discours de Sylvie Caillet

16. Mots d'introduction du Directeur Technique National

Denis Auguin rappelle le contexte de sa prise de poste en juillet, dans une période de gestion des affaires courantes et de rattrapage de retards accumulés.

La DTN pilote la stratégie nationale de la natation française autour de trois ambitions fondamentales : Performance, Développement et Formation / Emploi. Elle s'appuie sur les Directives Techniques Nationales 2025-2028.

Il présente la constitution progressive de son équipe :

- ❖ **Florian Bruzzo** : DTN adjoint en charge de la performance
- ❖ **Séverine Rosset** : responsable de la cellule d'accompagnement des territoires
- ❖ **Anne Cozzolino** : DTN adjointe en charge des RH, du suivi administratif, des finances et des VSS (arrivée novembre 2025)
- ❖ **Yann Calanquin** : responsable de la cellule Métiers-Emplois-Formation (arrivée au 1er avril 2026)

Il souligne que malgré les contraintes, de nombreux chantiers ont été ouverts simultanément, notamment la réécriture des Directives Techniques Nationales, dont les dernières dataient de 2017. Ces directives ont été formalisées et publiées sur le site internet. Elles s'adressent à l'ensemble des parties prenantes de la natation française : athlètes, clubs, entraîneurs, dirigeants, bénévoles et partenaires institutionnels. Elles visent à développer la pratique sur tout le territoire, à conduire les nageurs vers l'excellence sportive en vue des JO de Los Angeles 2028 et Brisbane 2032, et à renforcer les compétences de tous les acteurs. Elles reposent sur trois fondements : le Projet Sportif Fédéral, le Projet de Performance Fédéral et le Plan d'Investissement Fédéral.

Parmi les outils innovants en développement :

- ❖ **Natation Manager** : outil numérique centralisé permettant d'avoir en un clic l'ensemble de l'historique d'un athlète (clubs, entraîneurs, performances, analyses techniques, aides sociales, niveaux d'accès). L'architecture technique est en cours de développement. Une attaque informatique a ralenti le projet mais il reste prioritaire.
- ❖ **Plan de Développement à Long Terme (PDLT) des athlètes** : document interactif présentant le parcours sportif d'un jeune athlète jusqu'au haut niveau, avec des attendus techniques selon l'âge, pour les entraîneurs, les parents et les clubs. Il est conçu comme une frise temporelle couvrant les aspects techniques, l'endurance, la ventilation, la pratique de cours, etc.
- ❖ **Plan de Développement à Long Terme (PDLT) des entraîneurs** : document complémentaire, intimement lié au précédent, visant à donner aux entraîneurs et éducateurs les bases essentielles et à diffuser la vision fédérale aux ligues, territoires et organismes de formation.
- ❖ **Refonte du Projet de Performance Fédéral (PPF)** : simplification des appellations et restructuration, avec une mise en œuvre prévue au mois de septembre 2027.

Anne Cozzolino présente ensuite la synthèse des échanges avec les DRAJES, conduits entre janvier et mai 2026 dans 13 régions métropolitaines en présentiel et des temps visios programmés avec les Outre-Mer en cours. Ces visites associaient les présidences de ligue, les directions de CREPS, les maisons régionales de la performance et les cadres techniques affectés sur les territoires.

Ces rencontres avaient pour objectif d'établir un état des lieux partagé des réalités territoriales, d'identifier les leviers d'actions prioritaires, de valider les lettres de mission des CTS.

Ces échanges s'inscrivent également dans le contexte de la nouvelle organisation de la Direction Technique Nationale, dont la restructuration redéfinit les modalités d'intervention des Conseillers Techniques Sportifs sur les territoires, avec un passage d'une logique territoriale à une logique par compétences. Les Directives Techniques Nationales constituent le cadre de référence commun à partir duquel sont déclinées les priorités régionales, et les CTS sont désormais repositionnés en appui direct des ligues régionales dans ce nouveau cadre.

Six thématiques principales ont été abordées lors de ces visites :

- ❖ **Ressources humaines** : la réduction de plus de 30 % des cadres techniques en 10 ans et les annonces de baisse de 75 % des CTS affectés en fédération (sur les 1 300 CTS nationaux) nécessitent de travailler davantage par compétences que par géographie.
- ❖ **Démarche diagnostic et contractualisation pluriannuelle** : déjà bien engagée, servant de cadre d'action.
- ❖ **Équipements** : problématique d'accès aux équipements dans la quasi-totalité des régions, initiatives locales autour des bassins mobiles, travail des services d'État pour identifier les équipements scolaires.
- ❖ **Formation et métiers** : pénurie de MNS et d'éducateurs sportifs qualifiés, commune à toutes les régions.
- ❖ **Apprentissages fondamentaux et prévention des noyades** : gros sujet au niveau des territoires, avec des moyens importants des services d'État et la nécessité de fiabiliser les outils de remontée des données.
- ❖ **Projet de Performance Fédéral** : maintien dans son cadre actuel, en attendant sa réécriture et sa simplification prévues pour une mise en application au 1er septembre 2027

Au-delà des tendances communes, chaque territoire présente des enjeux spécifiques qui méritent une attention particulière dans le cadre de la contractualisation.

La synthèse des échanges fait ressortir cinq familles de risques récurrents et cinq pistes d'actions prioritaires à engager au niveau national en appui des territoires.

Le bilan par territoire et les pistes d'actions transversales sont joints au présent procès-verbal.

Anne Cozzolino remercie les présidents et présidentes de ligues pour leur accueil et leur écoute.

17. Point d'avancement de la cellule Accompagnement des Territoires

Séverine Rosset précise que les diagnostics territoriaux sont en cours (deux régions déjà réalisées : Aura et Nouvelle-Aquitaine), avec un objectif de finalisation des régions métropolitaines fin juillet et des régions d'Outre-mer à partir de septembre. Ces diagnostics seront suivis d'une contractualisation et d'un accompagnement personnalisé par les 20 cadres techniques fédéraux de la cellule.

Née d'un diagnostic de terrain, la Cellule Accompagnement des Territoires est le dispositif concret qui traduit la stratégie nationale en réalité régionale. Elle est l'interface opérationnelle entre la DTN, le projet fédéral et les ligues.

Eu égard à la diminution de 30 % des postes de Cadres Techniques Régionaux en moins de 10 ans, cette Cellule composée de 20 cadres déployés par compétence (et non plus par secteur géographique) permettra de maintenir un lien de proximité et d'appui avec les ligues.

L'organigramme de la cellule comprend Eric Rebourg (territoires et performance), Fanny Babou (territoires et développement) et Yann Callanquin (territoires et formation / emploi). La cellule travaille en collaboration étroite avec le Conseil des Territoires, le Centre Fédéral de Ressources, et la Direction du Développement Sports et de la Santé.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

18. Point sur les cellules « Performance 28 » et « Performance 32 »

Florian Bruzzo présente la philosophie générale du pilier Performance, à savoir travailler à la fois pour les Jeux Olympiques de 2028 et pour construire un système durable au-delà, en inscrivant la fédération dans le temps long.

Le pilier Performance coordonne l'ensemble des actions visant à accompagner les sportifs vers le haut niveau et la haute performance. Il articule les cellules de pilotage, d'expertise et d'accompagnement afin de structurer le Projet de Performance Fédéral et préparer les échéances internationales jusqu'aux Jeux de Brisbane 2032.

La cellule Perf 28 :

- ❖ **Formation des modèles de performance** : modélisation de tous les facteurs de performance (physique, mental, etc.) avec les entraîneurs nationaux, pour créer un continuum d'apprentissage du plus haut niveau vers le plus bas.
- ❖ **Suivi scientifique uniformisé des planifications** : partage des bonnes pratiques entre disciplines, mise en commun des documents de suivi de charges et de planification.
- ❖ **Création et développement des PPI (Projet de Performance Individuelle)** : formalisation de la discussion entraîneur-athlète en début de saison. L'outil est conçu sur format A4, avec volume d'entraînement, ressenti global, bilan de la saison précédente, projection. Un socle commun FFN avec des spécificités par discipline et par niveau (JO, championnats d'Europe juniors, etc.). Déploiement prévu d'abord sur les top athlètes, puis extension aux ligues à partir de 2027. Le PPI peut aussi être un « projet de progrès individuel » et pas seulement de performance.
- ❖ **Soutien des entraîneurs nationaux** : approche individualisée pour identifier les besoins matériels, RH, de formation et personnels de chaque entraîneur national. Création de ponts entre fédérations et disciplines (exemple cité : collaboration avec un athlète professionnel d'apnée pour la natation artistique).

Thomas Carpentier (HDF) demande à partir de quel moment le PPI sera mis en place.

Florian Bruzzo informe que ce dispositif est déjà lancé dans un certain nombre de structures, notamment à l'Insep. Il sera finalisé fin 2026.

La cellule Perf 32 :

- ❖ **Equipe de France Jeunes** (Eric Rebourg) : identification des entraîneurs et jeunes talents de demain.
- ❖ **Cellule Femmes et Performance** (Mylène Cadilhac) : recensement des femmes athlètes et jeunes entraîneuses, création de cohortes pour comprendre les abandons et accompagner les parcours de vie et de carrière.
- ❖ **Cellule PPF / Accession** (Mathias Mercadal) : évaluation des CAF natation course autour de trois piliers : résultats, indices de progrès, capacité d'engagement.
- ❖ **Détection territoriale des talents** (Séverine Rosset) : stages U13 et U18 dans les départements, ciblant environ 4 000 jeunes athlètes avec envoi de tutoriels, préparation physique et testings.
- ❖ **Réforme du CSP** (Centre de Soutien à la Performance, anciennement SOP – Service d'Optimisation de la Performance) : création de POC (Points of Contact) disciplinaires, chaque discipline ayant un référent qui aide l'entraîneur à construire son projet de performance et mobilise les expertises nécessaires (biomécanique, attitude, hydratation, etc.).
- ❖ **Cellule de haut niveau** : renforcement avec Gaëlle Brehard aux côtés de Laurence Venet pour le suivi social et professionnel des sportifs de haut niveau. Enquête nationale sur la santé mentale menée auprès de 350 athlètes et 150 entraîneurs de haut niveau. Plan d'action autour de la dimension mentale en cours de finalisation.

19. Organisation de la cellule Métiers – Emploi – Formation (MEF)

Yann Callanquin présente l'évolution de la cellule formation en cellule Métier - Emploi - Formation, articulée autour de trois axes :

Axe 1 – Les métiers :

- ❖ Accompagnement de l'évolution des métiers d'entraîneur, d'éducateur et de dirigeant bénévole.
- ❖ Développement de parcours adaptés aux contraintes des dirigeants bénévoles pour valoriser leur engagement et leur donner les outils nécessaires.

Axe 2 – L'emploi :

- ❖ Utilisation des visites de ligues pour disposer d'une vision précise des réalités de l'emploi sur les territoires (besoins émergents, tensions de recrutement, fragilités, opportunités).
- ❖ Double objectif : accompagner les clubs dans la structuration de leurs emplois et favoriser l'insertion et la fidélisation des éducateurs et entraîneurs.
- ❖ Renforcement de la formation continue en lien avec les cellules PER28 et PER32.

Axe 3 – La formation :

- ❖ Réaffirmation du rôle de l'INFAN comme opérateur national de formation de la FFN.
- ❖ Modernisation de l'offre avec développement de parcours hybrides (présentiel et distanciel).
- ❖ Lancement d'une démarche de mutualisation des ressources pédagogiques à l'échelle nationale lors de la journée technique des ERPAL (semaine suivante).
- ❖ Création d'un observatoire des métiers et des compétences pour anticiper les évolutions et ajuster la stratégie nationale.
- ❖ Mise en place d'une adresse unique de contact : Formation.fr, pour centraliser et prioriser les sollicitations.

Gilles Sézionalie tient à remercier toute l'équipe de Denis Auguin pour le travail, l'écoute et la structuration mise en place dans toutes les disciplines, l'accompagnement des territoires, des clubs et des dirigeants et la dynamique commune initiée.

20. Disciplines sportives et offres de pratique spécifiques : bilans et perspectives

20.1 - Natation Artistique – Présentée par Dominique Cupillard

- ❖ Création d'un nouveau cercle de compétences, de sous-cercles : règlement, officiels nationaux (en lien avec le cercle de compétence des officiels) et de cercles éphémères.
- ❖ Colloque annuel les 12/13 octobre 2024 à l'Insep : 231 participants, en présentiel et distanciel.
- ❖ Organisation de webinaires d'adaptation réglementaire : novembre 2024 (160 participants) et janvier 2025 (85 participants).
- ❖ Application des amendements World Aquatics
- ❖ Amélioration des scores et systèmes avec la VAR pour la vérification des vidéos, notamment pour les contrôleurs de difficultés.
- ❖ Formation continue des officiels et des contrôleurs techniques en lien avec le cercle de compétences des Officiels : 9 Contrôleurs de Difficultés et 2 officiels A certifiés.
- ❖ Nomination de Noémie Kripler en tant que juge Européenne.
- ❖ Recyclages : deux sessions majeures : INSEP - 12-13/10/24 et Webinaire – 18/01/25 + 4 sessions de Formation entre novembre 2024 et mai 2025.
- ❖ Mise en place d'un Drive partagé pour les formateurs régionaux des Officiels, centralisant les documents réglementaires et pédagogiques.
- ❖ Formation des Contrôleurs Techniques de Difficultés et des Contrôleurs de Synchronisation dans différentes ligues ou inter région.
- ❖ Création d'une HOTLINE d'aide à la codification.
- ❖ Création d'une « google class room » et d'un groupe Whatsapp pour les Contrôleurs de Difficultés

afin de faciliter la transmission des textes réglementaires.

- ❖ Mise en place d'un réseau de formateurs régionaux pour les Contrôleurs de Synchronisation et de DTC coordinateur par interrégion pour conseil aux clubs.
- ❖ Étape de Coupe du Monde 2025 à Paris : 22 pays représentés, 180 athlètes, 105 staff, 25 officiels internationaux.
- ❖ CF hiver à Saint-Amand-les-Eaux, CF jeunes à Sète, CF juniors à Tours, CF seniors à Angers : entre 33 et 65 clubs représentés et plus de 400 athlètes par événement.
- ❖ PPF : nouveau CNAHN à Corbeil et nouveau CAF à Compiègne. État actuel : 1 Centre National d'Entraînement, 1 Centre National Relève, 5 CNAHN et 16 CAF. Formation des entraîneurs : 6 modules en distanciel et présentiel, 22 entraîneurs participants
- ❖ Calendrier prévisionnel : colloque positionné en novembre, championnats de France avenir/jeune/junior les 10-12-13 décembre, éliminatoires en mai, seniors et avenir fin juin. Seulement deux candidatures reçues à ce jour pour l'organisation des championnats.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Joel Closier (Aura) demande s'il serait possible de communiquer les modifications réglementaires plus en amont, afin de faciliter le travail d'intégration des SI.

Dominique Cupillard répond que la fédération est malheureusement tributaire du calendrier de publication et des décisions de l'instance internationale, World Aquatics.

20.2 - Plongeon – Présenté par Sylvie Caillet

L'objectif principal de la saison a été de relancer l'activité plongeon sur les territoires, multiplier les confrontations pour les jeunes plongeurs et former des entraîneurs pour élargir la base de la pyramide française actuellement vertigineuse mais très peu stable, pour maintenir le haut niveau dans le plongeon français.

Le cercle de compétence a été réorganisé avec des sous-cercles thématiques pilotés par des référents et la création d'un drive et d'un calendrier partagés.

Après les Jeux Olympiques, les plongeurs ont pris le temps de la récupération pour pouvoir lancer le nouveau cycle olympique dans les meilleures dispositions, les critères de sélection ont vu leur niveau d'exigence augmenter.

Les championnats d'Europe s'inscrivent à mi-Olympiade dans le projet olympique de l'Equipe de France.

La saison 2024-2025 a débuté par un regroupement entre l'INSEP et Montreuil, réunissant l'ensemble des plongeurs susceptibles d'intégrer une équipe de France jeunes ou seniors. Au total, 14 plongeurs étaient présents : 9 seniors et 5 jeunes. Parmi eux, 8 s'entraînent à l'étranger. Cette action a permis de renforcer la cohésion du collectif, de réunir l'ensemble des plongeurs à potentiel et de poser les bases des objectifs des prochaines olympiades.

Les résultats sportifs :

- ❖ 4 jeunes plongeurs, issus des catégories minimes (14-15 ans) et cadets (16-18 ans), se sont qualifiés sur le circuit international jeunes, comprenant le Meeting international jeunes de Dresde du 21 au 27/04 (4 finales) et les Championnats d'Europe juniors à Athènes du 23 au 29 juin (4 finales)
- ❖ 7 plongeurs ont obtenu au moins une sélection en équipe de France senior. 4 plongeurs ont accédé à la Super Finale des Coupes du monde en Chine, regroupant les 12 meilleurs plongeurs par hauteur, avec une 4^{ème} place pour le 3m synchronisé hommes. 6 plongeurs ont participé aux Championnats du monde de Singapour : sur 10 épreuves engagées, 3 finales ont été disputées par deux plongeurs.
- ❖ Performance marquante : Jules Bouyer bat de plus de 35 points son record de point lors de la finale des Championnats du monde à Singapour, confirmant sa progression et son positionnement parmi les meilleurs mondiaux. Il travaille actuellement de nouvelles difficultés pour augmenter son coefficient.

- ❖ High Dive : Gary Hunt décroche à 42 ans son 11^{ème} titre sur le circuit Red Bull Cliff Diving World Series.

Développement :

- ❖ Augmentation progressive du nombre de plongeurs aux championnats promotionnels malgré la fermeture de la piscine de Vaise (impactant le Lyon Plongeon Club et son CAF). Réouverture avec de nouvelles installations : fosse à plongeur, bassin de 50 m

Perspectives :

- ❖ Maintien du haut niveau, préparation des JO de Los Angeles et Brisbane, remobilisation des plongeurs s'entraînant à l'étranger (8 sur 14 lors du regroupement de Nice/Montreuil), amélioration de la communication, développement d'une cartographie des diplômes des entraîneurs, formation des officiels.
- ❖ Point informatique soulevé : absence de lien entre ExtraNat et DiveRecorder, jugée problématique pour la conservation des archives.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

20.3 - Water-Polo – Présenté par Patrick Perez et Yann-Even Grall

Un nouveau cercle de compétences a été mis en place avec Patrick Perez à la présidence et deux sous-cercles (arbitres/délégués et développement, notamment pour le water-polo féminin).

Les équipes de France masculines :

- ❖ Championnat d'Europe à Belgrade : Match préparation FRA– HUN à Georges Vallerey - Objectif : Top 8 européen pour qualification CM - 1^{er} CE pour 10 joueurs sur 15 - Classement 9^{ème}
- ❖ ❖ World Cup 2^{ème} division Malte : Objectif : finaliste pour qualification Super-finale – 1^{ère} compétition internationale pour 4 joueurs - Classement 4^{ème}
- ❖ ❖ Championnat d'Europe U18 : Objectif Top 8 Européen pour qualification CM - Classement 8^{ème}, résultat non atteint depuis de nombreuses saisons, grâce notamment au PPF et au CNAHN permettant des regroupements tout au long de l'année.
- ❖ ❖ Championnat d'Europe U16 2^{ème} division - Objectif 1^{ère} place et revenir en 1^{ère} division - Classement 1^{er}

Les équipes de France féminines :

- ❖ Championnats du monde de Singapour : seule l'équipe de France féminine était qualifiée. Première compétition majeure après les JO. Renouvellement de l'effectif. Classement 12^{ème}
- ❖ Championnat d'Europe à Funchal : plus jeune équipe des CE. 1^{er} CE pour 9 joueuses. Objectif : Top 8. Classement : 8^{ème}
- ❖ Championnat d'Europe U16 : Classement 13^{ème}
- ❖ Les JO s'ouvrent désormais à 12 nations (contre 10 auparavant).
- ❖ 9^{ème} place au championnat d'Europe avec beaucoup de jeunes joueuses. Densification du niveau européen (Croatie, Grande-Bretagne, Allemagne).

Les Championnats nationaux :

- ❖ Plus de 800 matchs fédéraux sur la saison, plus de 30 clubs masculins inscrits, plus de 30 tournois organisés en phases finales. Toutes les ligues sont représentées au niveau national.

Perspectives :

- ❖ Jeux Méditerranéens du 21 août au 3 septembre en Italie (incertitude sur la participation féminine)
- ❖ Championnats d'Europe U18/U20 cet été
- ❖ Stage U16 avec Allemagne
- ❖ Période d'engagement des clubs pour la saison 26/27
- ❖ Séminaire des entraîneurs prévu les 5 et 6 septembre à l'INSEP

Évolutions réglementaires

- ❖ Retour de la Coupe de France « amateur » pour tous les clubs de niveau régional à national 1, avec tirage au sort en vidéo et cérémonie. Modification du format du championnat garçons en lien avec la Coupe de France.
- ❖ Participation de tous les clubs élite au trophée Pierre Garsau
- ❖ Participation des Ligues aux Coupe de France WP

Jeff Guinot (PACA) soulève la question de la limitation du nombre de joueurs de nationalité étrangère dans la Coupe de France de Ligue.

Patrick Perez répond qu'un quota maximal de joueurs étrangers autorisés dans la CFL sera effectivement instauré dès la saison prochaine. Il précise toutefois qu'il n'est pas réglementairement possible d'exclure par principe des athlètes étrangers de l'équipe, la composition finale de l'équipe régionale relevant de la compétence exclusive du sélectionneur.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

20.4 - Natation Course – Présentée par Gilles Sézional, Denis Auguin et Marc Hanssler

En introduction, Gilles Sézional adresse ses remerciements à l'ensemble des membres du cercle de compétence Natation Course. Il rappelle qu'il est essentiel pour les élus de maintenir une présence active au bord des bassins et lors des compétitions, cette proximité étant la clé pour nourrir la réflexion sportive et asseoir leur légitimité institutionnelle. Il salue le travail de restructuration mené de concert avec Denis Auguin, Guy La Rocca, Olivier Nicolas et les autres membres partageant une vision stratégique commune du développement de la discipline.

Il aborde la question des CAF rappelant qu'il avait rédigé en 2017 le PPF y afférent, tout en regrettant son déploiement ultérieur de manière trop administrative. Une réunion organisée à l'INSEP a permis de présenter aux structures une nouvelle mouture du dispositif. Celle-ci intègre désormais la transmission obligatoire des données d'entraînement, l'introduction d'un classement sportif, ainsi que le lancement de la Coupe des Départements, outil dédié au suivi des jeunes catégories. Il insiste enfin sur l'impératif d'un travail de fond auprès des jeunes athlètes — rappelant qu'un cycle de 8 à 10 ans de préparation est indispensable pour former un nageur de niveau international, sur la qualité des volumes d'entraînement et sur l'accompagnement des entraîneurs. L'ensemble de cette feuille de route est résolument tourné vers l'échéance olympique de 2028.

Marc Hanssler présente le bilan statistique de la saison 2025.

Données générales :

- ❖ Le classement national des clubs est utilisé comme référence fiable (et non la licence compétiteur seule).
- ❖ Suivi depuis 2011, avec un basculement possible en 2014.
- ❖ Présentation d'un outil de statistiques développé sous Mac (Numbers), non compatible Excel, mis à disposition des ligues et départements pour interroger leurs propres données.

Nombre de compétiteurs :

- ❖ 48 721 compétiteurs recensés en 2025 pour la tranche 8-23 ans.
- ❖ En août, ce chiffre tombe à 40 880, soit 7 841 compétiteurs manquants, qui ne rejoignent le classement qu'à partir de septembre. Ce phénomène est lié à l'arrêt de l'activité grand bassin en été.
- ❖ En bassin de 25 m, l'activité reste en deçà des niveaux de 2019, mais progresse année après année depuis le Covid.
- ❖ Le nombre de compétiteurs en bassin 50 m atteint 55 000 en 2025 contre 70 000 en 2011-2012.

Répartition par niveau :

- ❖ Niveau départemental : jusqu'à 900 points (part relativement conséquente).
- ❖ Niveau ligue : 901 à 1 100 points.
- ❖ Niveau national : au-delà de 1 100 points.
- ❖ La part départementale est jugée importante et mérite attention pour le développement de la natation course.

Phénomène du trimestre 4 (dernier trimestre) :

- ❖ Une augmentation notable des compétiteurs est observée sur le trimestre 4, notamment chez les 8, 9 et 10 ans (+ 37 % chez les 8 ans), liée aux interclubs et à la validation de la licence compétition pour les jeunes.
- ❖ Chez les 23 ans, + 40 % de licences supplémentaires, expliqué par les interclubs (nageurs venant pour une seule course).
- ❖ Conclusion : pour analyser le développement réel, il faut se concentrer sur les 40 000 compétiteurs de la première partie de saison, et ne pas se laisser biaiser par le trimestre 4.

Décrochage des 11 ans :

- ❖ La perte de 1 900 compétiteurs de 11 ans entre 2024 et 2025 constitue une alerte sérieuse sur la fidélisation des jeunes.
- ❖ Il est souligné que ce sont les nageurs les plus faibles (ceux qui ne trouvent pas d'intérêt à la compétition) qui disparaissent en premier.
- ❖ Les 11 ans et moins relèvent de l'activité de proximité, donc des départements, et non des ligues.

Stéphane Metzger (GE) s'interroge sur la perte des 1900 compétiteurs de 11 ans. Il soulève l'hypothèse d'une corrélation avec la suppression du pass Sport (aide financière de 50 € pour les 6-13 ans).

Laurent Ciubini répond qu'il n'existe globalement pas de lien avec la suppression du pass Sport pour les 6-13 ans, l'impact résiduel s'avérant purement marginal. À titre informatif, ce dispositif étatique a été reconduit en 2025-2026 pour la tranche 14-17 ans avec une aide revalorisée à 70 € pour soutenir le coût de l'adhésion en club.

Nicolas Lemonnier (PDL) s'interroge, à la suite de ce constat, sur les leviers permettant de fidéliser et de valoriser cette tranche d'âge, et souhaite identifier les axes d'amélioration envisageables.

Marc Hanssler précise que les données statistiques exposées revêtent un caractère exclusivement fédéral. Les causes sont multiples et nécessitent une analyse plus fine à l'échelon départemental. Il suggère de faire évoluer la sémantique en privilégiant le terme d'« activité de confrontation » au détriment de celui de « compétition » pour cette catégorie d'âge, afin de valoriser la confrontation par série plutôt que le classement final.

Denis Auguin ajoute que ce phénomène de décrochage pour cette tranche d'âge s'observe au sein de l'ensemble des fédérations sportives nationales.

Patrick Gastou (CVL) estime qu'il existe également une corrélation avec le dispositif « J'apprends à Nager ». Il insiste sur le fait que la fidélisation à long terme des jeunes pratiquants repose avant tout sur l'aspect ludique de l'apprentissage et la notion de plaisir à nager.

Marc Hanssler précise que les bénéficiaires du JAN sont exclus du périmètre de ce constat. Il informe qu'une étude spécifique est actuellement menée sur les écarts de maturité entre les jeunes filles et les jeunes garçons, notamment au niveau de l'entraînement.

Denis Auguin confirme que cette problématique sera bien prise en compte dans le cadre du futur Plan de développement des entraîneurs.

Décrochage des 17-18 ans :

- ❖ Un rebond de départs est observé à 17-18 ans (après le bac ou pour le bac), principalement chez les nageurs de ligue.
- ❖ Problème d'accès aux équipements pour cette population.
- ❖ Il est souligné que la pratique sportive après le bac reste possible et bénéfique pour la santé mentale.

Après les Jeux Olympiques :

- ❖ Un phénomène de départ de bons nageurs a été observé après les JO, marquant la fin d'un cycle.

Alerte sur le vieillissement de la fédération :

- ❖ La progression des licences ne se fait qu'à partir de 18 ans. D'où le risque de devenir une fédération qui vieillit en perdant sa ressource jeune.

Différenciation filles/garçons :

- ❖ Les filles sont plus pragmatiques et matures plus tôt. Beaucoup d'entraîneurs ont le défaut d'entraîner les filles comme les garçons.
- ❖ À 16 ans, si une jeune fille n'atteint pas un certain niveau, elle décroche de la pratique compétitive et ne peut plus accéder au haut niveau.
- ❖ Les garçons restent plus longtemps dans la pratique malgré un niveau moindre.
- ❖ Ce sujet de différenciation fille/garçon à l'entraînement sera intégré dans le plan de développement à long terme des entraîneurs et des athlètes.

Denis Auguin présente les évolutions réglementaires 2027.

- ❖ **Modification du calendrier et du parcours qualificatif**

Les championnats du monde se dérouleront du 11 au 18 juillet, soit un mois plus tôt que 2026.

- ⇒ Les Elite fin mai début juin
- ⇒ Les U18 fin avril début mai

- ❖ **Challenge National**

3 lieux maximum pour la première étape, un à deux pour la seconde (Projet d'une étape fin décembre (dès 2026 ?)).

Les nageurs qualifiés aux Elite pourront participer sur les courses où ils ne sont pas qualifiés.

Le calendrier prévisionnel 2027 :

- ❖ Le championnat de France Junior a été décalé pour permettre à la population d'avancer le plus tard possible dans la saison, tout en permettant une préparation pour les Euro Juniors.
- ❖ La saison se terminera le 18 juillet (date précoce, fin effective le 10 juillet).
- ❖ Les championnats de France Élite sont prévus début juin et les U18 repasseront en avril.
- ❖ Complexités liées aux changements de dates des compétitions internationales (championnats d'Europe Junior imbriqués dans le calendrier mondial). Des points d'interrogation subsistent sur certaines dates.
- ❖ Le Final Tour n'est plus au programme 2027.

Marc Hanssler présente ensuite le bilan international 2025, dont :

- ❖ 8 compétitions internationales au total, dont 2 mobilisant l'équipe de France A.
- ❖ Championnats du monde en bassin de 25 m à Lublin : 8 médailles d'argent qui auraient pu se transformer en or (lutte acharnée) et un record d'Europe sur 100m pap pour Maxime Grousset.
- ❖ Championnats d'Europe Junior à Samorin : médaille de bronze sur 100m dos pour Nathan Muratory (17 ans) en 54.75, alors qu'il avait nagé en 55.42 aux Championnats aux CF Juniors à Rennes.
- ❖ Coupe de la COMEN à Belgrade : 10 médailles

Stéphane Metzger (GE) informe que la Région Grand Est a accordé un soutien individualisé au bénéfice de dix athlètes à fort potentiel de la région, avec un accompagnement jusqu'aux prochains Jeux Olympiques. Dans cette perspective, il interroge la DTN sur la méthodologie et les critères à formaliser par la ligue pour l'identification de ces athlètes.

Denis Auguin indique que des indicateurs fédéraux sont déjà opérationnels (courbes de performance, liste des 100) pour repérer les meilleurs éléments. Il souligne toutefois l'importance de définir auparavant des critères précis ainsi qu'une tranche d'âge.

Marc Hanssler demande que des éléments soient transmis par la ligue pour travailler sur cette sélection.

Gilles Séziane met en garde contre une détection trop précoce des « forts potentiels ». S'appuyant sur

l'histoire sportive de la discipline, il rappelle que des athlètes qui ne figuraient pas parmi les meilleurs éléments dans la catégorie des 13-14 ans ont mené par la suite des carrières internationales, citant à titre d'illustration le parcours d'Alain Bernard. Il insiste sur le risque de « surcharger » les jeunes nageurs qui pourrait conduire à leur abandon du circuit avant même qu'ils n'atteignent leur pleine maturité de performance.

Jean-Marc Landais (NA) informe qu'une action en visioconférence est prévue le 8 juin à destination des référents officiels de ligue, concernant l'attitude à adopter face à la tenue vestimentaire des athlètes (notamment les maillots de bain). Ce dispositif sera ultérieurement décliné à l'ensemble des disciplines de la fédération.

Par ailleurs, il alerte sur le déséquilibre constaté sur certaines compétitions nationales avec un déficit de représentativité des officiels locaux au profit de juges extra-locaux. L'impossibilité pour les officiels territoriaux d'accéder aux jurys des compétitions nationales organisées au sein de leur propre région nuit fortement à la cohésion et à la dynamique des structures locales. En conséquence, un projet de cadrage réglementaire sera proposé à court terme afin de restaurer un équilibre fonctionnel.

Lazreg Benelhadj s'interroge sur l'évolution des formats compétitifs pour lesquels un chantier structurant doit être engagé. Dans cette perspective, il invite à mener une réflexion globale sur la redéfinition des modalités de la pratique sportive, en ciblant prioritairement la catégorie charnière des 14-17 ans. Il affirme par ailleurs qu'une fédération forte constitue le socle indispensable au développement de comités départementaux robustes et, par extension, de clubs performants.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

20.5 - Eau libre / Eau froide – Présenté par Bénédicte Compois et Denis Auguin

Un nouveau sous-cercle dédié à la pratique eau froide a été créé et le cercle eau libre a été réorganisé avec une mixité entraîneurs/nageurs/officiels. Roland Cabanès est le cadre accompagnant.

Bilan eau libre 2025 :

- ❖ Stabilité du nombre d'événements déclarés et du nombre de licenciés : 96 événements et 12 054 licenciés, forte proportion des pratiquants de plus de 45 ans ou de moins de 18 ans (la tranche 18-45 ans tend à s'affaiblir), 75% des pratiquants eau libre ne font qu'une seule épreuve dans la saison.
- ❖ Championnat de France à Martigues avec intégration d'une nouvelle épreuve : le 3 km KOSprint (épreuve internationale en tour éliminatoire).
- ❖ Championnat de France 25km à Villiers sur Loir : baisse de mobilisation des clubs.
- ❖ Circuit Coupe de France : 57 étapes avec une phase finale à Montereau Fault-Yonne, faible en participants.
- ❖ Travail en cours avec le cercle juges et arbitres sur la formation des officiels en local.

Perspectives eau libre 2026 :

- ❖ Nouveau format de la Coupe de France : 48 étapes et 36 organisateurs, intégration d'un « circuit performance » sur 4 étapes, nouveau niveau de référence pour la structuration de la discipline et encourager la pratique des clubs, avec la poursuite d'un double objectif de performance collective (Coupe de France des clubs) et individuelle (Trophée individuel sprint).
- ❖ Championnat de France à Lissac sur Couze (près de Brive) : accueil du 3 km master en lien avec le cercle de compétences des maîtres, participation en hausse, quelques délégations étrangères présentes.
- ❖ Espoir d'une Coupe de France des Ligues en septembre.
- ❖ Souhait de remettre une étape de Coupe d'Europe sur les championnats de France pour redynamiser la pratique compétitive.
- ❖ Problème signalé avec l'outil numérique (plateforme inadaptée) : sollicitations quotidiennes de personnes ne parvenant pas à s'inscrire, nécessitant un suivi important du service. Demande adressée aux SI pour sécuriser le module eau libre dans Extranat.
- ❖ A noter la concurrence avec des organisateurs privés en milieu naturel.

Eau froide :

- ❖ Championnat de France en décembre 2024 à Megève : augmentation du nombre de participants.
- ❖ Championnats du Monde « Ice Swimming » à Molveno (ITA) : forte délégation française (1ère délégation en nombre avec 73 engagés et 67 participants)
- ❖ Deux organisations locales en 2025 : Sword swimming à Hermanville (Normandie) et Défi du Lac bleu à Morillon (Alpes).

Perspectives eau froide 2026 :

- ❖ Championnats de France organisés en janvier 2026 à Saint-Louis (Grand Est), dans des conditions optimales.
- ❖ Organisation d'une visioconférence de préparation de la saison
- ❖ Première édition d'un circuit national eau froide entre janvier et mars avec 4 organisations qui a réuni 180 nageurs assidus :
 - 9 au 11 janvier – Championnats de France - St Louis
 - 25 janvier - Sword swimming – Hermanville
 - 22 février – Ice swimming Bréhec – Plouha
 - 28- 29 mars - Défi du lac bleu - Morillon

Collectifs et résultats internationaux eau libre :

- ❖ Deux collectifs (juniors et seniors) avec stages et détectations.
- ❖ Championnats d'Europe Junior : 7 médailles dont 4 titres, première nation au classement des médailles.
- ❖ COMEN : 3 médailles ramenées pour les juniors.
- ❖ Championnats du Monde seniors à Singapour (dans des conditions très chaudes à la limite de la sécurité) : 2 médailles de bronze pour Marc-Antoine Olivier sur le Knock Out et le 5 km. A noter la 4ème place du relais Français, à la lutte pour le titre jusqu'au bout, et la 7ème place de Logan Fontaine sur le Knock Out.
- ❖ Très bon classement dans les étapes de Coupe du Monde (Egypte, Espagne, Portugal, Italie), doublé français au classement général pour Logan Fontaine et Marc-Antoine Olivier (1^{er} et 2^{ème}) et victoire du relais français lors de la dernière étape en Italie.

Échéances 2026

- ❖ Championnats d'Europe à Paris en août dans la Seine (sélection réalisée lors de l'étape de Coupe du Monde à Ibiza). En attente de confirmation pour une possibilité de s'entraîner dans la Seine durant le mois de juin ou avec du courant sur une base de kayak/aviron vers Barcelone durant le stage terminal.
- ❖ Participations aux différentes étapes de Coupe du Monde avec un « Collectif France » + Staff Fédéral sur chaque étape.
- ❖ 3 stages en altitude pour les seniors à Font-Romeu dont 2 stages en commun avec les juniors.
- ❖ Championnats d'Europe Juniors à Sukoro (Hongrie) du 22 au 26 juillet
- ❖ Championnats du Monde Juniors à Santa Fe (Argentine) du 3 au 6 septembre

Bénédicte Compois remercie les référents Eau Libre des ligues pour leur implication.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

20.6- Natation estivale – Présentée par Joël Pineau et Vincent Hamelin

Joël Pineau rappelle en préambule que la fédération comptabilise près de 120 clubs à activité saisonnière (du 1^{er} mai au 31 août). Il remercie les membres du cercle de compétence intégrant les 5 représentants des ligues historiques ainsi que Jean-François Guinot, Vincent Hamelin, Vincent Briere, et Marc Hanssler pour leur expertise, qui s'attachent à organiser des programmes attractifs.

Vincent Hamelin présente le bilan 2025 et le programme 2026.

Bilan 2025 :

- ❖ 3 compétitions nationales organisées sur un seul week-end (avant-dernier week-end d'août) à Grand-Aigueblanche (AURA).
 - 3^{ème} finale nationale interclubs TC : 18 dames et 18 messieurs issues de 21 clubs
 - 6^{ème} critérium national : 454 nageurs qualifiés (vs 352 en 2024), 363 nageurs participants issus de 49 clubs, 1 353 engagements (record).
 - 1^{ère} finale nationale du Trophée Benjamin : 8 premiers (dames et messieurs) au classement national (6 épreuves de classement / 5 épreuves pour la finale)

Nouveautés 2026 :

- ❖ Interclubs : qualification sur 2 réunions uniquement sur un même week-end
- ❖ Critérium : redistribution du programme et diminution des quotas pour les qualifications aux rankings
- ❖ Trophées : distinction Trophées U12 et U13. Finale nationale pour les 6 meilleur(e)s avec épreuves distinctes.

Échéances nationales 2026 :

- ❖ 3 échéances sur un même week-end et sur un même lieu du vendredi 28 au dimanche 30 août 2026 à Segré-en-Anjou Bleu (49) en Pays de la Loire - Bassin de 25m, 6 couloirs

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

20.7 - Maîtres - Présentés par Sophie Lardillat

En l'absence de Lionel Chalendar (Président du CC) et de Christiane Guérin (Liaison Bureau), Sophie Lardillat présente le bilan de la saison maîtres.

Présentation générale :

- ❖ Au-delà de la pratique compétitive la discipline s'inscrit également dans le cadre du Sport Santé.
- ❖ Les épreuves : natation de course, eau libre, natation artistique et plongeon. Pas de compétition en water-polo car les nageurs élites encore actifs sont maîtres (les catégories maître water-polo commencent à 30 ans pour les femmes et à 35 ans pour les hommes).
- ❖ Population : des catégories d'âges de 5 années à partir de 25 ans (C1 : 25-29 ans, C2 : 30-34 ans, C3 : 35-39 ans, ...), catégories qui peuvent être regroupées selon la discipline.

Evolution des compétitions nationales de 2022 à 2025 :

- ❖ Championnats de France relais : évolution de 224 participants en 2022 à 890 en 2025.
- ❖ Championnats de France N2 hiver : légère baisse en 2023 et 2024 due aux lieux d'organisation trouvés tardivement, mais reprise attendue.
- ❖ Championnats de France N1 hiver : record de 1 852 participants au Mans en 2025. Grille de qualification abaissée pour mieux répartir entre N1 et N2 (N1 limité à 1 250 nageurs, N2 à 800).
- ❖ Championnats de France interclub : croissance constante.
- ❖ Finales nationales N1 et N2 : organisées le même week-end, environ 40 à 50 équipes selon le bassin.
- ❖ Championnats de France N2 été : l'organisation conjointe avec un meeting labellisé national augmente le nombre de participants.
- ❖ Championnats de France maîtres eau libre : 7 lieux en WebConfront@tion en 2022, faute de lieux. Ensuite, nombre de participants variable selon le lieu d'organisation.
- ❖ Championnats de France maîtres natation artistique : forte augmentation avec 649 participants en 2025 et 810 pré-engagements pour 2026. Organisation étendue au vendredi après-midi depuis l'année dernière.
- ❖ Plongeon maître : les Championnats se déroulent conjointement aux Championnats de France Élite. En moyenne, une vingtaine de plongeurs y participent, répartis sur 4 clubs.

Chiffres 2026 :

- ❖ Championnats de France N2 hiver à Libourne : 534 nageurs
- ❖ Championnats de France N1 hiver à Bourg-en-Bresse : 1 143 nageurs.
- ❖ Championnats de France N2 été à Nîmes : 883 nageurs

Joel Closier (Aura) fait part d'un incident survenu lors des Championnats de France à Bourg-en-Bresse, au cours desquels les forces de gendarmerie ont dû procéder au comptage des personnes présentes sur le site. Il insiste sur l'extrême vigilance qui doit présider à l'évaluation et au respect de la capacité maximale d'accueil.

Dominique Cupillard confirme qu'un document de cadrage réglementaire est en cours d'élaboration afin de formaliser les normes à respecter, sous forme d'une « checklist organisateur » intégrant l'identification et la répartition des rôles (officiels, équipes médicales, sécurité, sauveteurs) qui sera désormais intégrée aux conventions d'organisation des événements fédéraux.

Bilan général 2025 :

- ❖ Records de participation à toutes les organisations nationales maîtres. La capacité d'accueil des compétitions maîtres atteint ses limites et nécessite une gestion rigoureuse de la sécurité
- ❖ Le site Facebook « FFN-Maîtres » continue sa progression avec 4000 followers fin 2025 (+21%)
- ❖ Évolutions engagées : changement des planning horaires des championnats de France N1, réactualisation des coefficients de rajeunissement 2015.
- ❖ Besoin croissant de soutien des clubs, départements, villes, officiels et des Systèmes d'Information pour réussir à développer encore la pratique.
- ❖ Remerciements à toutes les communes ou communauté d'agglomérations mettant à disposition leurs bassins.
- ❖ Ligne directrice : mieux répartir l'affluence, en limitant l'accès aux championnats N1 à environ 1250 nageurs, et en augmentant la participation des N2 à environ 800 nageurs.

Calendrier international :

- ❖ Championnat d'Europe maître : du 18 juillet au 3 août 2026 (lieu non précisé).
- ❖ Championnat du monde maître 2027 à Budapest : du 29 juin au 7 juillet.

Calendrier national prévisionnel 2027 :

- ❖ Championnats de France relais : 30-31 janvier (possibilité le week-end avant ou après, suivant les WebConfront@tion)
- ❖ Championnats de France N2 hiver : 13-14 février ou 12-14 si couplés avec MLN).
- ❖ Championnats de France N1 hiver : 4-7 mars ou semaine suivante.
- ❖ Championnats de France Interclub : 10 -11 avril ou semaine suivante.
- ❖ Championnats de France N2 été : 22-23 mai (ou 21-23 si couplés avec MLN).
- ❖ Championnats de France N1 Eté : 17-20 juin.
- ❖ Championnats Eau libre et plongeon : à définir selon calendrier élite.
- ❖ Championnats de France natation artistique : 18-20 juin

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Dominique Lefebure (CVL) s'interroge sur la protection des dates allouées aux championnats de France maître interdisant la tenue simultanée de compétitions départementales.

En réponse, il est rappelé que ce sont des dates protégées inscrites dans le règlement. Par conséquent, les départements ont l'obligation de soumettre préalablement leur calendrier pour validation auprès de leurs ligues régionales respectives. Il est néanmoins acté que cette question sera transmise au cercle de compétence Maîtres pour précision.

21. Point sur les Championnats d'Europe 2026

Patrick Perez introduit la présentation en soulignant la complexité d'organiser un tel événement. Il rappelle que les élus référents de l'organisation sont Bernard Dalmon, Lazreg Benelhadj et Dominique Cupillard et

que le directeur des opérations est Adrien Chandou. Il insiste sur les difficultés rencontrées :

- ❖ Le dialogue avec les collectivités territoriales n'a jamais été simple, notamment en raison des revirements liés aux élections municipales.
- ❖ Les relations avec European Aquatics sont compliquées, avec des exigences financières exagérées, d'autant plus difficiles à supporter à moins de 50 jours de l'événement.
- ❖ L'objectif reste de livrer une manifestation dont la Fédération soit fière. La FFN n'a pas organisé de Championnats d'Europe depuis le siècle dernier.

Gilles Séziane exprime son mécontentement face aux exigences financières d'European Aquatics excessives, tout en saluant le travail accompli.

-Le clip de lancement de l'événement, projeté lors du J-300, est diffusé-

Adrien Chandou présente les chiffres clés et le point sur l'organisation.

- ❖ 100 000 spectateurs attendus
- ❖ Plus de 1 100 athlètes dans toutes les disciplines
- ❖ 16 jours de compétition
- ❖ 50 fédérations nationales européennes
- ❖ Des millions de téléspectateurs en France et en Europe.

Les cinq disciplines et leurs sites :

- ❖ **Natation artistique et plongeon** : au CAO, du 31 juillet au 5 août pour la natation artistique, jusqu'au 6 août pour le plongeon.
- ❖ **Natation course** : au CAO, du 10 au 16 août, avec une transition entre les deux semaines nécessitant un réaménagement des équipements.
- ❖ **Eau libre** : du 4 au 8 août quai Grenelle, sur la Seine.
- ❖ **High-diving** : les 7 et 8 août sur le pont de Bir-Hakeim, devant la Tour Eiffel, avec une plateforme installée sur le pont.

- Le clip promotionnel réalisé lors du stage de l'EDF à Los Angeles est diffusé -

Les temps forts du calendrier :

- ❖ Octobre 2025 : J-300 (conférence de presse, dévoilement du logo et du clip promotionnel) et lancement du programme des volontaires
- ❖ Janvier 2026 : J-200 au CAO
- ❖ Février 2026 : lancement de la deuxième vague de billetterie
- ❖ Mars 2026 : organisation de deux test event (natation course et natation artistique)
- ❖ Avril 2026 : J-100 au Conseil Départemental de Seine Saint Denis
- ❖ Mai 2026 : lancement de la troisième vague de billetterie
- ❖ Juin 2026 : début des travaux de montage des sites de compétition dont terrassement et béton au niveau du CAO pour la mise en place des structures temporaires
- ❖ Du 27 juin au 2 juillet 2026 : championnats de France Natation qualificatifs des CEN
- ❖ 15 juillet 2026 : J-15 à la Tour Eiffel
- ❖ J-1 : annonce du plateau sportif
- ❖ 31 juillet 2026 : ouverture de l'événement.

Engagements RSE et héritage :

- ❖ Charte des 15 engagements (obligatoire pour les grands événements).
- ❖ Charte Aquatics Social Responsibility : engagement en faveur de l'égalité.
- ❖ Partenariats avec No Water No Us (problématiques liées à l'eau) et la Fondation Fier (inclusion).
- ❖ Dispositif « Savoir Nager » : 576 enfants mobilisés, 160 sessions d'apprentissage
- ❖ Création d'une école de natation avec plus de 800 places au CAO dès la rentrée 2026.
- ❖ Création de la maison de la natation à Clichy

- ❖ Création d'une piscine à Clichy avec le réemploi du bassin temporaire des Championnats d'Europe.
- ❖ Ouverture des sessions d'apprentissage aux personnes en situation de handicap
- ❖ Critères RSE à hauteur de 25 % dans tous les appels d'offres.
- ❖ 47 % du volume des achats réalisés dans un rayon de 7,5 km.
- ❖ Suppression des bouteilles en plastique (sauf pour les besoins liés à la lutte contre le dopage).
- ❖ Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- ❖ 90 % des besoins en infrastructures réalisés en location.
- ❖ Audiodescription de 14 sessions
- ❖ Développement de la WeCare Team
- ❖ Processus de signalement renforcé et coordonné avec European Aquatics
- ❖ Intégration de séries et finales réservées aux athlètes paralympiques dans la compétition.

Bénédicte Compois rappelle que la FFN est engagée dans une démarche RSO depuis plusieurs années. Elle souligne que l'organisation des Championnats d'Europe de natation constitue un formidable levier pour structurer, pérenniser et accélérer le déploiement de cette politique au niveau fédéral. À ce titre, les CE26 s'imposent comme le premier événement de la fédération officiellement distingué par le ministère des Sports à travers l'obtention du label d'État « Terrain d'Égalité ». L'objectif est désormais de capitaliser sur le retour d'expérience de ces Championnats d'Europe afin de pérenniser cet engagement éco-responsable et le poursuivre à tous les échelons : Fédération, ligues, départements et clubs.

Billetterie :

- ❖ 50 000 places vendues avant l'annonce de la troisième vague (objectif 70 000 spectateurs).
- ❖ Objectif final de remplissage des salles atteint ou dépassé, notamment sur la natation course.
- ❖ Évolution positive attendue sur la natation artistique et le plongeon.
- ❖ Lancement de la billetterie pour les épreuves en eau libre la semaine suivante.
- ❖ Vente privée de billets réservée aux ligues lancée le 24 septembre pour la natation course et la natation artistique/plongeon, avec un quota calculé selon le nombre de licenciés.

Volontaires :

- ❖ Plus de candidatures que de postes disponibles, casting en cours de finalisation.
- ❖ 650 volontaires attendus
- ❖ 5 % des volontaires sont des personnes en situation de handicap.
- ❖ Une WeCare Team d'environ 100 volontaires dédiés aux engagements.

Mascotte et médaille officielle :

- ❖ Une mascotte créée sur la thématique de la goutte. Versions peluche (disponible à la vente sur place) et costume (pour les animations physiques).
- ❖ Médaille officielle : présentée, réalisée en partenariat entre la FFN et Oovation.

Le budget initial de 15 M€ est porté à 17,2 M€. L'augmentation n'est pas due à une inflation des dépenses opérationnelles, mais à deux éléments nouveaux : l'achat d'un bassin temporaire en vue de sa revente (héritage) et la prise en compte des échanges en nature qui n'étaient pas inclus dans le budget précédent.

Laurent Ciubini évoque également les difficultés spécifiques liées à la production audiovisuelle qui devait être prise en charge dans le cadre d'un partenariat entre European Aquatics et l'UER et qui a finalement dû être produite par la Fédération. Le coût, initialement estimé entre 800 K€ et 1 M€, a été ramené à environ 580 K€ grâce au travail des équipes. Concernant le bassin temporaire, il devait être fourni gratuitement dans le cadre d'un partenariat avec European Aquatics et devait finalement être facturé 1,8 M€ (au lieu des 400 K€ prévus pour les raccordements). Un appel d'offres compétitif a été lancé, cinq sociétés ont répondu, et la société Europ Event a été retenue, notamment parce qu'elle permettait la revente du bassin.

Le postes de dépenses majeurs :

- ❖ Hébergement/restauration : obligation d'offrir 3 000 unités à European Aquatics (environ 3 M€).
- ❖ Sécurité : forces de l'ordre déployées sur le terrain

- ❖ Structures temporaires

Les recettes :

- ❖ 45 % du budget couvert par des subventions des collectivités (État, Métropole du Grand Paris, Région Île-de-France, Département de Seine-Saint-Denis, Ville de Saint-Denis, Ville de Paris).
- ❖ Recettes de billetterie estimées à 1,5 M€ (contre 1,3 M€ initialement prévu), avec l'espoir de faire encore mieux.
- ❖ Les partenariats restent difficiles à trouver dans un contexte défavorable.

Les partenaires principaux :

- ❖ **EDF** : partenaire principal de la FFN, confirmé comme partenaire principal des Championnats d'Europe après une période d'incertitude liée à un changement de présidence et une politique de restriction des dépenses.
- ❖ **iGarden** : nouveau partenaire officiel, spécialisé dans les technologies intelligentes pour les piscines.
- ❖ **Recrea** : partenaire spécifique à l'événement (échange de visibilité, billetterie pour leurs adhérents et partenaires, présence dans le village). Des discussions parallèles sont en cours pour un partenariat stratégique plus global.
- ❖ **Partenaires institutionnels** : État, Métropole du Grand Paris, Région Île-de-France, Département de Seine-Saint-Denis, Ville de Saint-Denis, Plaine Commune, Ville de Paris).

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Lazreg Benelhadj met en exergue la dimension historique de l'événement, rappelant que les Championnats d'Europe de natation constitueront la plus importante manifestation sportive internationale organisée sur le territoire national au cours de l'année 2026.

Dans le cadre de la dynamique de responsabilité sociétale, Denis Auguin informe que les épreuves de paranatation seront pleinement intégrées au programme officiel de la compétition.

22. Présentation du projet de Maison de la Natation

Laurent Ciubini présente le projet de Maison de la Natation inscrit au mandat depuis plus de 4 ans et travaillé conjointement avec la Ligue Île-de-France.

Contexte et objectifs :

- ❖ Absence d'un équipement emblématique dédié au haut niveau et à la FFN en Île-de-France.
- ❖ La LIF est actuellement hébergée à Paris de manière précaire et souhaite s'installer durablement.
- ❖ Programme prévu : un bassin nordique 50 × 20 m pour une utilisation annuelle en plein air, un bassin intérieur 50 × 10 m, une salle de fitness et musculation, les sièges fédéraux des deux entités (FFN et LIF), un centre de formation national et régional.

Dans le cadre des championnats d'Europe, la ville de Clichy s'est positionnée pour racheter le bassin temporaire mis en place par la FFN. L'opération se déroulera en 2 phases :

- ❖ Installation du bassin de 50 m entre septembre 2026 et février 2027 -> Portage FFN. Coût 2,7 M€ financés par Clichy (correspondant au delta entre la location et l'achat du bassin). Terrain mis à disposition par la ville.
- ❖ Fermeture et rénovation du bassin de 25 m existant avec création d'une surface de bureau -> Portage Clichy.
- ❖ Mécanisme juridique : convention entre pouvoirs adjudicateurs (la FFN, assimilée à une collectivité pour les règles de marchés publics, a réalisé l'appel d'offres, permettant à la Ville de Clichy de bénéficier du résultat sans refaire sa propre procédure).

La société Europ Event a été retenue par la ville de Clichy pour la construction du bassin.

La FFN exploitera le site en collaboration avec la LIF et le club via une structure dédiée.

Le début de la construction est prévu à la fin du démontage des Championnats d'Europe, pour une livraison en mai 2027.

Ce projet innovant permettra la structuration du haut niveau, la dynamisation de la pratique de la natation et la possibilité de création d'un musée physique et numérique de la natation.

A noter qu'un travail similaire est en cours en ligue AURA sur un projet à Oyonnax.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

23. Point sur les dispositifs d'Apprentissage

Lazreg Benelhaj souligne l'importance stratégique des dispositifs d'apprentissage, qui constituent le socle de l'activité fédérale et des clubs. Il en rappelle les triples enjeux : les difficultés d'accès à l'apprentissage pour les jeunes enfants, le phénomène de décrochage des licenciés (notamment sur la tranche 12-17 ans), et l'impératif national de lutte contre les noyades. Face à cette problématique de santé publique, la Fédération a pris la responsabilité de s'emparer de ce sujet à travers le déploiement dès ce mois de juin, d'un plan d'action dédié à la prévention des noyades. Il adresse des remerciements à Vincent Hamelin et ses équipes pour le travail accompli sur l'ensemble de ces dispositifs.

Vincent Hamelin présente les différents dispositifs :

L'Académie de la Natation :

- ❖ Mission : améliorer l'enseignement de la natation en renforçant la formation des encadrants.
- ❖ Dispositif pyramidal : instructeurs (formés par la FFN) → formateurs (formés par les instructeurs dans les territoires) → encadrants (formés par les formateurs).
- ❖ Approche pédagogique : formations en action, mise en situation pratique renforcée.
- ❖ 19 instructeurs, 35 formateurs, 362 encadrants formés, 15 ligues métropolitaines et ultramarines

Aisance Aquatique :

- ❖ Concept : apprentissage en grand bassin, sans matériel.
- ❖ Bilan : 230 sessions de formations (6 formations d'instructeur, 224 formations d'encadrement), plus de 2 600 professionnels formés, une couverture nationale et internationale.

J'Apprends à Nager :

- ❖ Plus de 300 sites par an dans l'ensemble des ligues, sur près de 100 comités départementaux.
- ❖ En moyenne 30 000 participants par an sur les 4 dernières années de l'Olympiade.
- ❖ Plus de 260 000 participants depuis 2008.
- ❖ En moyenne 2 200 stages organisés par an, plus de 21 000 stages depuis 2008.
- ❖ Plus de 2 600 000 séances réalisées depuis 2008.
- ❖ Près de 3 000 éducateurs sportifs mobilisés par an.

Ecole de Natation Française renouvelée : lancement officiel le 17 février 2026

- ❖ Objectifs : lutter contre les noyades, redevenir un acteur majeur de l'apprentissage, conquérir de nouveaux publics, fidéliser les licenciés actuels et proposer une nouvelle offre de pratique pour ceux qui ne souhaitent pas faire de compétition et/ou qui n'en ont pas le niveau.
- ❖ Parcours en trois étapes : 1. Aisance aquatique / primo-apprentissages ; 2. Savoir nager en sécurité ; 3. Passeport de l'eau (5 disciplines + 1 défi, avec des niveaux de progression bronze, argent et or dans chaque discipline).

- ❖ Outils numériques : site vitrine ENF, module pour la création des sessions d'évaluation (ENF Admin), espace pratiquant, boutique ENF (2026), outils interactifs visant à impliquer et valoriser tous les acteurs du dispositif et une gamification pour enrichir l'expérience utilisateur.
- ❖ Rôle des ligues : coordonner la mise en œuvre sur leur territoire et garantir la cohérence entre les comités et les clubs, gérer les agréments (sur Extranat), créer les profils évaluateurs, suivre et accompagner le déploiement de l'ENF, animer le réseau.
- ❖ Formation des évaluateurs : à destination des éducateurs sportifs qualifiés et des officiels, formation à l'évaluation des tests des disciplines, durée maximale de 3 heures en présentiel et/ou distanciel, coût défini par la politique sportive de la Ligue, attestation de formation délivrée.
- ❖ Les éducateurs sportifs peuvent évaluer les niveaux bronze sans formation spécifique ; les niveaux argent et or nécessitent la formation d'évaluateur.
- ❖ Les évaluateurs ayant déjà suivi les formations ENF 1, 2 et 3 ont été intégrés dans la base de données (sous conditions : activité préalable, mail correctement renseigné, licence active).

Françoise Hirth (GE) demande des précisions sur la problématique de la double saisie des nageurs sur Extranat.fr.

Vincent Hamelin répond que la difficulté était liée aux adresses mail. Une partie des données a été injectée ; les nageurs dont l'adresse était générique (type « contactclub ») devront créer leur propre espace avec un nouveau mail.

Joël Closier précise que les connexions à l'ENF Admin sont indépendantes d'Extranat. La migration Extranat 3.0 prévue le 8 juin ne concerne pas l'ENF Admin.

Thomas Carpentier (HDF) demande des précisions sur les critères d'évaluation de la labellisation et sur la formation.

Vincent Hamelin répond que les critères restent basés sur le nombre de délivrances du savoir nager en sécurité, pour éviter une recherche de points à tout prix au détriment de la qualité. Concernant les dispositifs de formation un point sera fait avec le service formation afin d'accompagner au mieux sur les problématiques via des regroupements notamment, et d'adapter les formats de formation.

Dominique Lefebure (CVL) soulève la problématique de la concurrence avec les DSP (Délégations de Service Public) et de leur dialogue avec les clubs et les collectivités territoriales.

Vincent Hamelin précise que des garde-fous ont été intégrés dans les conventions : la collectivité ou un délégataire, qui candidate, ne peut en aucun cas interdire à un club résident d'avoir sa propre école de natation. Il souligne enfin que toute prise de position contraire de l'exploitant ou toute réduction arbitraire des volumes horaires de créneaux constituerait un motif suffisant pour prononcer la rupture unilatérale de la convention.

Lazreg Benelhadj élargit la réflexion en évoquant la problématique globale des opérateurs privés qui s'implantent parfois sans aucune concertation préalable avec les clubs locaux. Le Président a personnellement médiatisé ce dossier stratégique dans les colonnes du journal L'Équipe. Aujourd'hui la Fédération engage des démarches directes pour rencontrer ces grands délégataires afin de définir un modèle de cohabitation durable. La FFN dispose désormais d'un service de gestion des équipements qui lui permet de se positionner comme un délégataire potentiel, ce qui renforce considérablement son pouvoir de négociation. La protection des clubs résidents demeurant une ligne rouge non négociable face aux géants du secteur privé.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

24. Point partenariat et mécénat

Patrick Perez et Adrien Chandou présentent l'état des lieux des partenaires de la FFN

Les partenaires officiels :

EDF	540 K€	Partenaire principal, renouvelé
FLUNCH	200 K€ (dont 60K€ Giant Open)	
CIC	160 K€ (dont 30K€ Giant Open)	
Bioderma	100 K€	
Thonon	20 K€ + 50 K€ en échanges	

Les équipementiers :

ADIDAS X FULLACE	20 K€ + 270 K€ en échanges	
TYR	50 K€ + 240 K€ en échanges	Natation, eau libre
TURBO	66 K€ en échanges	Natation artistique, ballons de water-polo

Les partenaires médias :

RMC	100 K€	
France Télévisions		Diffusion prévue des Championnats de France cette année

Les fournisseurs officiels :

ACADOMIA	60 K€	
MONDIAL PISCINE	30 K€	
TOPSEC	40 K€	
PLOUF	26 K€	
MAKE UP FOR EVER	16 K€ + 16 K€ en échanges	Natation artistique
SMOON	30 K€	Hygiène menstruelle
BAUSCH LOMB	30 K€	Hygiène des oreilles
STC	25 K€ en échanges	Administration sportive
EONA	20 K€ en échanges	Crème de massage
KEEPCOOL	50 K€ en échanges	Salles de sport
DECATHLON	5 K€	Ballons Water-Polo 24/25

Partenaires Réseau et Supporters :

MAIF	20 K€	
INITIATIVES	9 K€	Produits dérivés
OPENSWIM	50 K€ en échanges	Natation
CRYO CONTROL	5 K€ en échanges	Récupération

Autres catégories :

- ❖ Partenaires techniques (catégorie piscines/équipements) : montant global de 169 500 euros/an.
- ❖ Mécénat : 5 mécènes en 2025 pour un total de 77 000 €.

Nouveautés 2026 :

- ❖ **CIC** : partenaire Officiel de la FFN, renforce son accompagnement des équipes de France et apparaîtra dès les CEN 26 sur les tenues (3 ans).
- ❖ **iGarden** : nouveau partenaire officiel pour les Championnats d'Europe, signé pour un an avec espoir de renouvellement, spécialisé en technologies intelligentes pour les piscines (nouvelles solutions dédiées à l'entraînement, au bien-être et à l'optimisation des environnements de nage).
- ❖ **Quies** : nouveau fournisseur officiel (1 an), spécialisé dans la conception et la commercialisation de produits dédiés au confort et à la protection de l'oreille et de l'audition.
- ❖ **Introduction du nouveau ballon KAP7 (TURBO)** pour les Championnats de France de Water-Polo : personnalisé aux couleurs de la FFN, commercialisé en 2026 avec obligation pour les équipes évoluant au niveau fédéral de l'utiliser dès le début de la saison 2026/2027. Dans le cadre de son partenariat avec Turbo, la FFN touchera un pourcentage sur la vente de chacun de ces ballons.
- ❖ **Campagne de prévention des noyades** : la FFN lance une campagne nationale de prévention des

noyades, un enjeu majeur de santé publique. L'objectif est de sensibiliser le grand public à des situations du quotidien, souvent prévisibles et évitables, afin de provoquer une prise de conscience immédiate et durable. Le projet repose sur la création de 4 films courts (15-20 secondes), construits autour d'une narration simple et impactante : une situation banale, une rupture brutale, puis un message de prévention clair signé FFN.

Patrick Perez souligne que la totalité des partenariats provient exclusivement des démarches engagées par le service Rayonnement de la Fédération. Il exprime son vif regret quant au bilan du partenariat avec l'agence Eventeam, mis en place il y a deux ans avec l'objectif d'apporter de nouveaux partenaires. Il constate qu'aucun accord de partenariat n'a été concrétisé par ce canal sur l'ensemble de la période de préparation des Championnats d'Europe. Une décision de résiliation anticipée de cette convention semble désormais imminente.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

25. Validation du lieu et de la date de l'Assemblée Générale 2027

Validation à l'unanimité de l'organisation de l'Assemblée Générale 2027 en Bretagne les 21 et 22 mai (lieu à définir).

26. Clôture par le Président

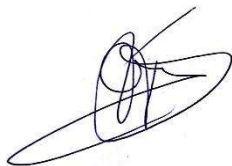
Gilles Sézional adresse ses plus chaleureux remerciements à l'équipe de la Ligue Corse de Natation, sous la direction de sa Présidente Véronique Poli, pour la qualité exceptionnelle de l'accueil réservé à cette Assemblée Générale.

Il met en exergue la densité et l'importance des dossiers actuellement instruits par la Fédération, saluant la parfaite cohésion entre les services administratifs et les élus, ainsi que la dynamique de performance engagée depuis 2017.

Il réaffirme à cette occasion les trois grandes orientations stratégiques : la réussite organisationnelle et sportive des Championnats d'Europe, la trajectoire de préparation vers les Jeux Olympiques de Los Angeles, et la structuration pérenne de la Fédération au bénéfice des générations futures.

Il conclut son propos en saluant l'engagement du Directeur Général Laurent Ciubini, de la Directrice Générale Adjointe Apolline Couratier, ainsi que de l'ensemble des services et équipes fédérales, avant de souhaiter à chaque délégué un excellent retour dans sa région.

La séance est levée à 15h10.



La Secrétaire Générale
Dominique CUPILLARD



Le Président
Gilles SEZIONALE